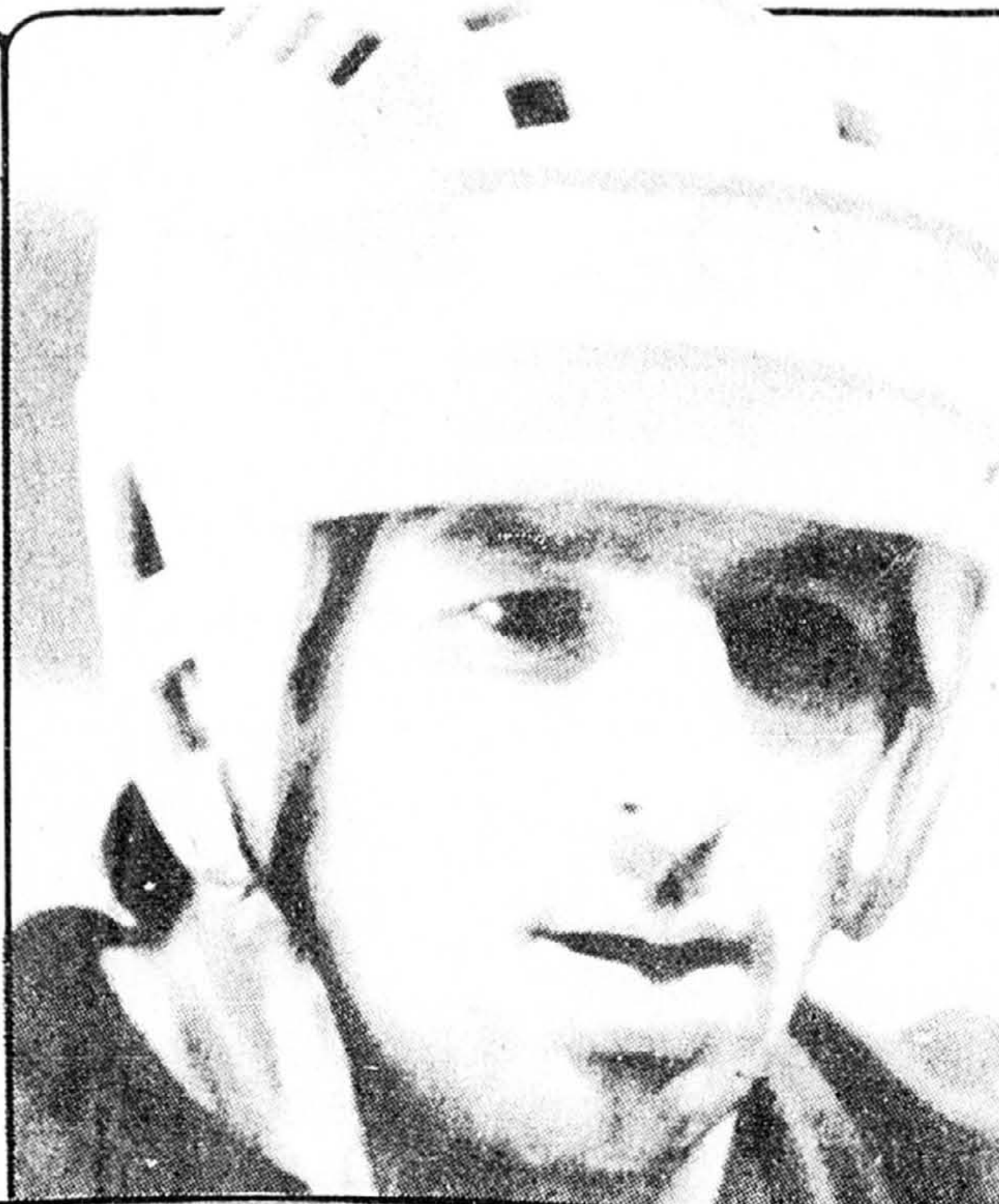


LES EXPOS ROSSENT LES REDS 12-0

pages 2 et 3

LE MANIC MENAIT 2-0 ET PERD 3-2

page 4



KHARLAMOV SE TUE SUR LA ROUTE

■ Valery Kharlamov, étoile de l'équipe nationale soviétique, s'est tué hier dans un accident d'automobile survenu près de Moscou. Sa femme Irina, qui était au volant, a péri elle aussi dans la tragédie.

pages 5-6-7-10 et 15

LES NORDIQUES ARRACHENT UN QUATRIÈME TCHÈQUE

■ Peter Almasy, qui s'entraîne incognito à Québec depuis trois semaines, serait même supérieur aux Stastny.

page 9

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
la presse

25 cents MONTREAL, VENDREDI 28 AOÛT 1981, 97^e ANNÉE, No 205, 58 PAGES, 4 CAHIERS

hypermarché
met de la personnalité dans votre panier.
Square Orléans et Centre 2000, Laval



LA SÉRIE DE MEURTRES TROIS AUTRES CORPS TROUVÉS À VANCOUVER

page A 3

LES 11 DÉPUTÉS DU PQ ET LES COUPURES BUDGÉTAIRES

IRRITÉ, PARIZEAU RÉPLIQUE

■ Il répond aux députés du PQ qui dénoncent les compressions budgétaires qu'elles visent à offrir des services à un moindre coût.

page A 2

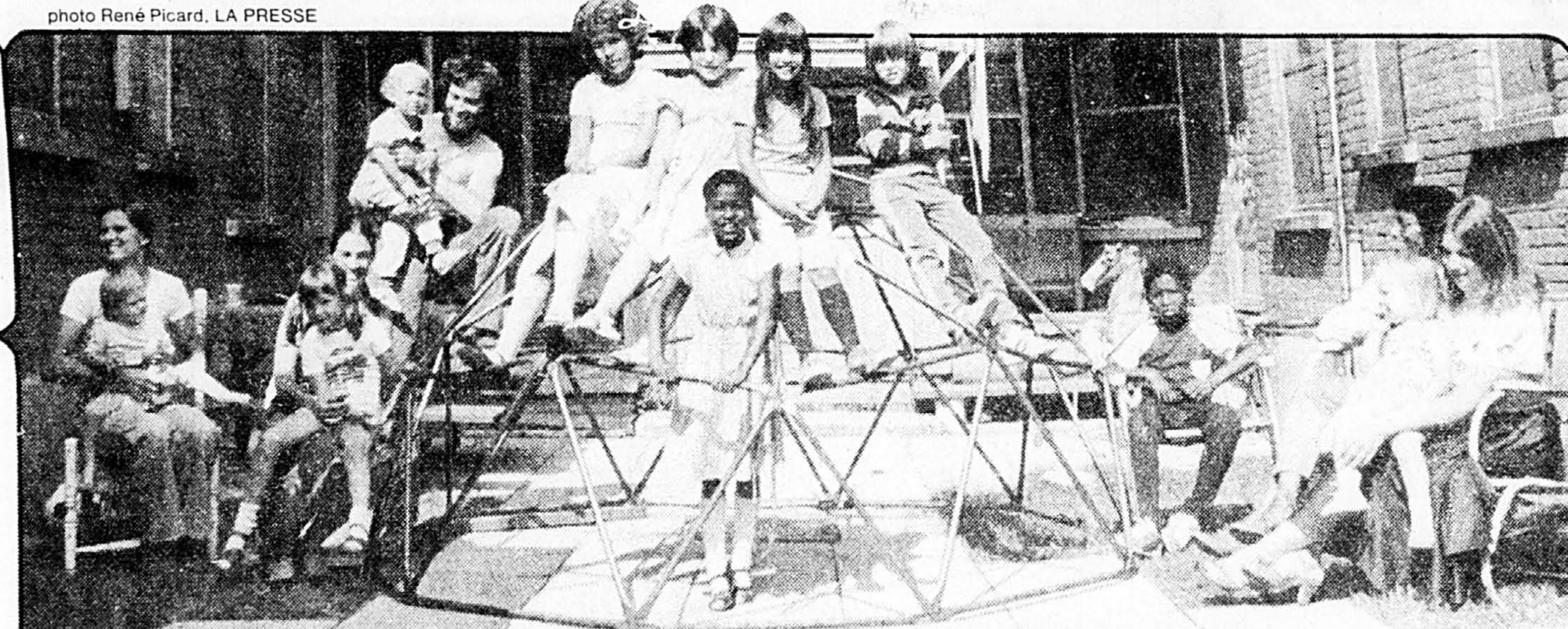


photo René Picard, LA PRESSE

ÉDITO ASPECTS TROUBLANTS DU RAPPORT McDONALD
PAR JEAN-GUY DUBUC
page A 6

SOMMAIRE
Annonces classées: C 3 à C 10
Arts et spectacles
— Informations: B 7 à B 10
Carrières et professions: B 3
Décès, naissances, etc.: C 11
Économie: B 1 à B 6
FEUILLETON: C 5
Horoscope: C 6
Jardinage: C 9
Le monde: A 8
Météo: A 2
Mots croisés: C 7
Télé-câble: B 7
Télévision: B 8
Vivre aujourd'hui: C 1, C 2

TABLOÏD SPORTS
Arts et spectacles
— Horaires: 16, 17
— Télévision: 17
Bandes dessinées: 18
Mots croisés: 18
Quoi faire aujourd'hui: 16



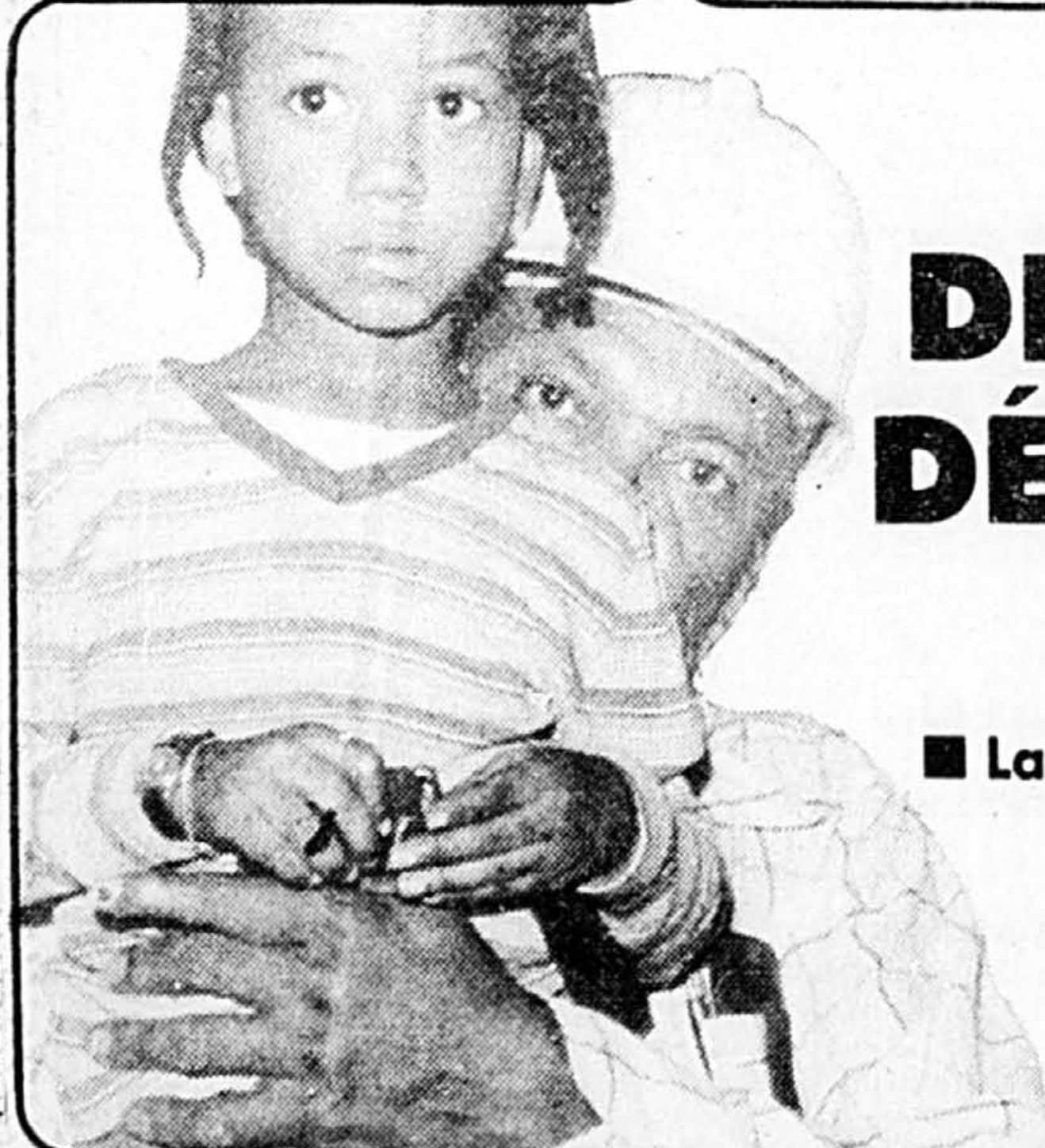
SIX FAMILLES VIVENT UNE VIE COMMUNAUTAIRE MODÈLE

■ Les 27 personnes qui vivent depuis 1975 dans un immeuble en copropriété de trois étages, boulevard Pie-IX près de

Sainte-Catherine, ont reçu le premier prix de la Fédération des unions de familles.

page A 3

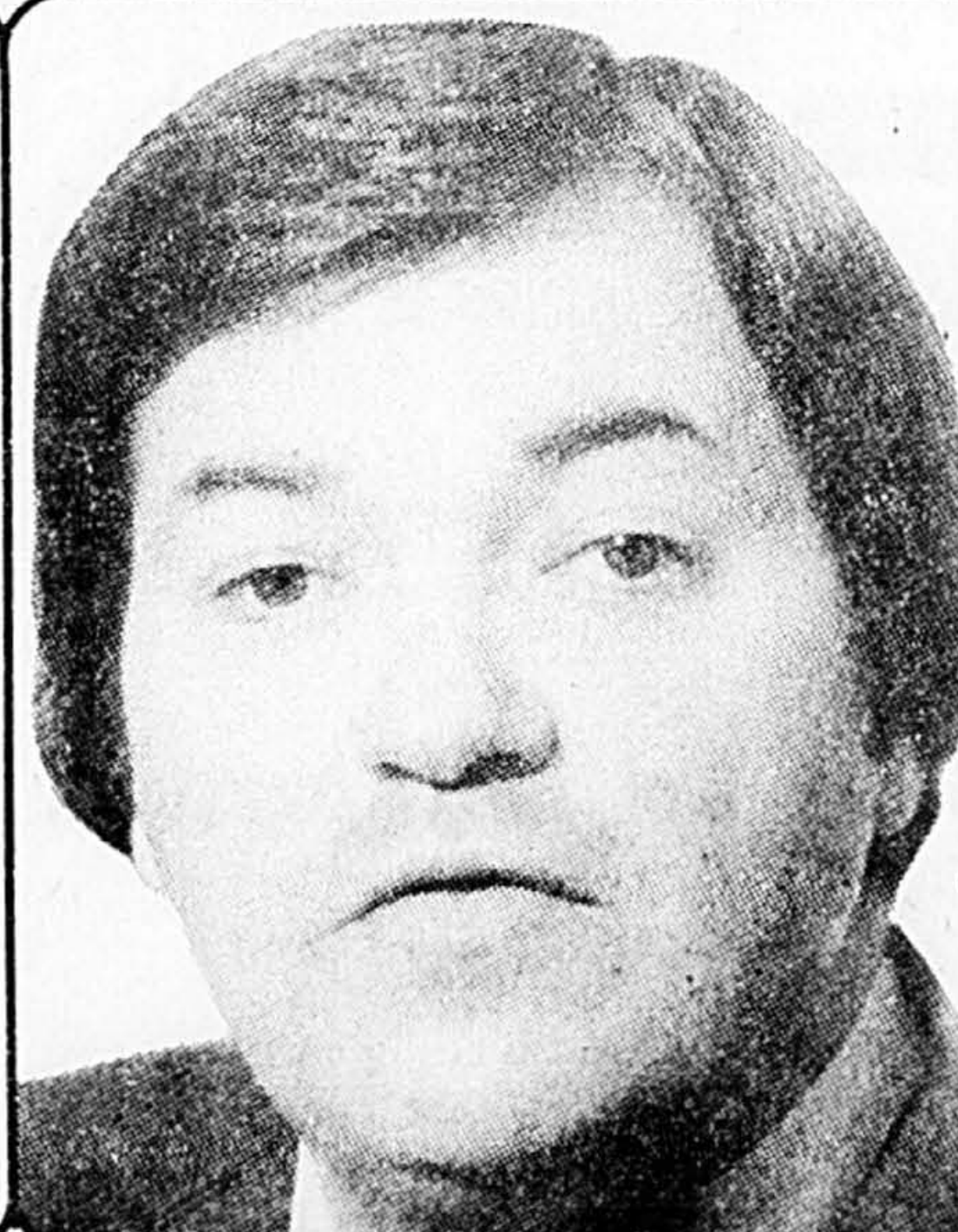
NON MAIS! VOUS CROYEZ QUE JE N'AI QUE ÇA À FAIRE, ÉCRIRE DES LIVRES... APRÈS "MA RÉPONSE À MALOUF" CE SERA "MA RÉPONSE AU VÉRIFICATEUR"... ET PUIS QUOI ENCORE, HEIN?



LA MAISON DES MORDIKO DÉMOLIE SOUS LEURS YEUX

■ La ville de Rosemère, qui a obtenu un jugement de cour en conséquence, entreprend aujourd'hui, malgré les protestations de la famille, la démolition de la maison de

page A 4 M. Sam Mordiko.



TARIFS POSTAUX HAUSSE SANS PRÉCÉDENT AVANT NOËL

■ Le ministre André Ouellet a refusé hier de confirmer les rumeurs voulant que le timbre de 17 cents passe à 30 cents mais a précisé que les hausses seront importantes et que les pressions populaires n'y changeront pas grand-chose.

page B 1

Un mode d'épargne supérieur
Les certificats de dépôt garanti
du Trust Général

19 1/4%
Intérêts versés annuellement
Période de 1 an. Dépôt minimum \$500.
Autres certificats à autres taux pour des
périodes allant de 30 jours à 5 ans.
Taux sujet à changement

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Demandez le poste 2000
Montréal 866-9641
Sept-Îles 968-1830
Chicoutimi 549-6490
Alma 668-3391
Rimouski 724-4106
Rivière-du-Loup 862-7286

Ouverture 739-3265
Québec 668-0630
Lévis 833-4450
Trois-Rivières 379-7230
Hull 771-3227
Ottawa 238-4900

Filiale à Sherbrooke—Sherbrooke Trust
75, Wellington nord 563-4011
Carrefour de l'Estrie 563-3331
Place Belvédère 563-3447

Irrité, Parizeau réplique aux critiques des 11 députés du PQ

LAC-DELAGE — Le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, n'a pas l'intention de démissionner même si un comité de onze députés du Parti québécois eût dénoncé dans un document qui devrait être étudié aujourd'hui par le caucus des députés péquistes la politique de compressions budgétaires préconisée par le gouvernement.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
(de notre bureau de Québec)

«Le dernier budget a été discuté en public comme jamais auparavant, notamment au cours de la dernière campagne électorale», a lancé M. Parizeau lors d'une conférence de presse au Lac-Delage comme pour indiquer que les Québécois en général l'appuyaient puisqu'ils ont reporté au pouvoir la même équipe dirigeante.

Selon lui, il est faux de prétendre que la politique de compressions budgétaires et la politique fiscale ont pour effet de compromettre la souveraineté-association et la social-démocratie du Parti québécois comme le prétend le document du comité présidé par le député Gilbert Paquette.

Signalant qu'il n'était pas particulièrement réjoui par la critique de la députation, il a indiqué que les coupures budgétaires ne représentaient pas seulement les jugements d'orientation du gouvernement mais qu'elles préconisaient une démarche afin d'offrir des services à un coût moindre. Il a donné l'exemple de l'éducation aux adultes ou à son avis les parents devraient être aussi nombreux dans les classes que leurs enfants à l'école quotidienne. «Nous savons qu'ils sont moins nombreux. Allons-nous être obligés de leur dire que leurs enfants sont plus intelligents qu'eux?»

Les hôpitaux

Des restrictions budgétaires dans les hôpitaux, il a soutenu

que cette opération avait déjà commencé il y a trois ans et que c'était une minorité, en l'occurrence les plus gros hôpitaux, qui critiquaient le plus parce qu'ils ont pris du retard sur les autres dans leurs coupures budgétaires. «La première année, comme il s'agissait de couper dans du gras tellement épais, ils n'ont pas critiqué mais plus les années passent, plus ils en ressentent les effets. C'est normal!»

Budget en catastrophe

Confronté avec une déclaration du premier ministre Lévesque à l'effet que le budget actuel avait été préparé en catastrophe afin de le présenter à la population durant la campagne électorale, il a quelque peu hésité et a finalement admis que les implications des crédits n'avaient pas tous été vues au moment de son dépôt. M. Parizeau souligne d'ailleurs que ce n'est pas toujours amusant en pleine campagne électorale de devoir discuter des modalités du budget avec les électeurs.

Le ministre des Finances n'est pas prêt à se lancer dans un débat public sur les grandes orientations budgétaires du gouvernement.

Il soutient qu'un tel débat serait inopérant et risquerait d'aboutir dans trois années. Par contre, il se dit ouvert à un débat au sein du gouvernement.

A cet égard, le député ministre de l'Assomption se dit prêt à endosser la proposition du député Vaugois sur la réforme parlementaire qui préconise d'associer plus étroitement les députés ministériels à l'élaboration du budget. Selon cette proposition, les députés ministériels siègent à la commission des finances auraient l'occasion de travailler étroitement avec le ministre des Finances et son cabinet tandis que les députés siégeant à la commission des engagements financiers auraient la possibilité d'assister, comme observateurs, aux séances du Conseil du Trésor.

De même, les adjoints parlementaires se verraient confier la responsabilité de pratiquer auprès de leur ministère une opération dite budget 0 et effectifs 0.

Ils auraient en somme à étudier et à apprécier tous les engagements financiers du ministère auquel ils sont rattachés sans qu'ils aient le pouvoir de les refuser.

M. Parizeau n'émet qu'une seule réserve à cette réforme: celle-ci ayant été expérimentée dans les parlements où l'on compte 400 députés et plus, il se demande si l'on pourra trouver à Québec un nombre suffisant de députés pour y être affectés une bonne partie de leur temps.

Pas de déficit de 5 \$ milliards

Enfin, le ministre des Finan-

ces ne croit pas comme le suggère le document Paquette que le déficit budgétaire atteindra 5 \$ milliards en 1982-83 si l'on s'en tient à la méthode actuelle de budgétisation.

Selon lui, les députés se sont basés sur les projections mécaniques, très élevées au cours de l'été, pour affirmer une telle éventualité.

«C'était la même chose au milieu de l'été 80 où l'on prédisait un déficit de 1 \$ milliard de plus que prévu. Or, au cours de l'automne j'ai vu à refermer la valise qui était grande ouverte», a-t-il dit.

L'an dernier, le déficit prévu, au moment du dépôt du budget était évalué à 2,38 milliards alors qu'il a été en réalité de 2,85 milliards.



photo Armand Trotter, LA PRESSE

Selon Jacques Parizeau, le dernier budget a été discuté en public.

SELON LES DÉPUTÉS

La politique budgétaire compromet les chances de la souveraineté-association

LAC-DELAGE (PC) — Le budget Parizeau «contribuera à augmenter le chômage et le nombre d'assistés sociaux aptes au travail» croient plusieurs députés du Parti québécois.

NOFMAN DELISLE

Ces derniers ont d'ailleurs préparé un document à l'intention du ministre des Finances afin de lui faire part de leurs doléances.

Le document a été remis au principal intéressé lors d'une réunion à huis clos que les 80 députés péquistes tiennent au Lac-Delage, un lieu de villégiature sis dans les Laurentides à 40 km au nord de la ville de Québec.

Selon ces députés, la politique budgétaire actuelle du gouvernement compromet les chances de la souveraineté-association.

Faisant allusion aux élections générales de 1985, les députés contestataires ajoutent: «Après trois ans de gouvernement d'austérité, de chômage, d'insé-

curité et de climat tendu, les Québécois auront plus envie de battre le gouvernement que de faire la souveraineté».

Aussi, ces députés péquistes affirment que «la priorité, ce n'est pas le déficit et les dépenses du gouvernement, mais la création d'emplois et le soutien des revenus».

Paquette

Le groupe des députés contestataires est dirigé par un représentant de l'aile gauche du Parti québécois, M. Gilbert Paquette, député de Rosemont.

Les autres députés sont MM. Gilles Baril (Rouyn - Noranda - Témiscamingue), Guy Bisailon (Ste-Marie), Yves Blais (Terrebonne), Guy Chevette (Joliette), Pierre De Bellefeuille (Deux-Montagnes), Roland Dussault (Châteauguay), Gilles Grégoire (Frontenac), Louise Harel (Maison-Neuve), Jacques Rochefort (Gouin) et Denis Vaugois (Trois-Rivières).

Non seulement ces Péquistes menent une vigoureuse charge

contre le budget de M. Parizeau et contre le président du Conseil du Trésor, le ministre Yves Bérubé (qu'ils accusent d'apporter des justifications «non conformes aux faits»), mais ils proposent une série de mesures que le ministre des Finances devrait inclure dans son prochain budget.

Ces mesures sont une augmentation des taxes sur l'alcool, les carburants, les droits et permis, des impôts pour les citoyens gagnant plus de \$30.000 par année, ainsi qu'une hausse des impôts pour les compagnies et des taxes sur les objets de luxe.

Ces mesures augmenteraient les revenus du Québec d'un moins \$1 milliard additionnel «pas trop douloureux et facilement attribuable à Ottawa», note le document.

On suggère une hausse de \$0,05 sur chaque paquet de cigarettes, ce qui rapporterait \$33 millions, ainsi que l'étendue de la taxe sur tous les repas.

La taxe sur les télécommunications devrait être portée à 14 pour cent et celle sur la publicité

électronique de 2 p.c. à 4 p.c., suggère-t-on.

Le groupe de députés invite M. Parizeau à diversifier les emprunts du Québec à l'étranger, notamment en empruntant en Orient, en Europe et sur les marchés arabes.

Rôle des députés

Les députés péquistes somment également le gouvernement de plus consulter les élus du peuple dans l'élaboration du budget annuel. «Actuellement, le rôle des députés se limite à quelques séances d'information au caucus et seulement quand le budget crée des problèmes. Cette situation est aberrante», lit-on dans le document.

Pour les députés, le dernier budget Parizeau constitue «un recul par rapport à la réalisation de notre programme politique» et c'est une meute de députés insatisfaits que le ministre Parizeau devra affronter vendredi matin, alors que se poursuit la réunion de deux jours des députés ministériels.

Un vieux contrat pourrait sauver l'Atlantique

SAINT-JEAN, Nouveau-Brunswick (d'après CP) — Don Mazankowski, président du groupe de travail du Parti conservateur sur les réductions du service de Via Rail, se propose de vérifier un vieux contrat conclu avec l'Etat du Maine, dans l'espoir d'être en mesure d'empêcher légalement Ottawa d'éliminer l'«Atlantique Ltée».

Le train Halifax-Montréal utilise en effet la voie du Canadien Pacifique depuis Saint-Jean, et traverse le nord du Maine, ce qui constitue le trajet le plus direct entre Saint-Jean et Québec; il effectue plusieurs arrêts dans cet Etat.

L'ancien ministre des Transports a précisé que le Canadien Pacifique avait signé il y a 82 ans avec le Maine et le Nouveau-Brunswick une entente visant à assurer un service ferroviaire à

travers l'Etat américain. Il a admis ne pas posséder de détails sur cet accord, et un représentant du CPR à Montréal l'a avisé que le document ne pourrait lui être remis sans l'autorisation des actionnaires.

«J'aimerais connaître le genre d'obligation que comporte ce contrat: il est possible que le gouvernement ne soit pas habilité à éliminer unilatéralement le service ferroviaire dans le Maine», a-t-il dit.

M. Mazankowski a émis ces commentaires alors que le groupe de travail poursuivait la série d'audiences qu'il a entreprises d'une extrémité à l'autre du

Canada pour obtenir les réactions des intéressés au projet du gouvernement de réduire substantiellement le service assuré par Via Rail.

Des mémoires présentés à cette occasion par Gerald Merrithew, ministre du Commerce et du Développement du Nouveau-Brunswick, Robert Lockhart, maire de Saint-Jean, ainsi que le Board of Trade de cette ville, soulignent tous que l'abandon de l'«Atlantique» ne peut se justifier, et se plaignent de ce que Via Rail veuille sacrifier les intérêts des Maritimes au profit du centre du Canada.

Ryan réclame une aide financière pour les producteurs de porcs

SAINT-EPHREM DE BEAUCE (PC) — Le chef libéral Claude Ryan réclame du gouvernement québécois une aide de \$30 millions pour les producteurs de porcs qui ont subi des pertes ces deux dernières années en raison de la faiblesse des prix.

ROBERT LEFEBVRE

C'est à cette somme que M. Ryan évalue les deux mesures qu'il a proposées, hier, à Saint-Ephrem, comté de Beauce-Sud, où il s'est rendu à l'invitation de son collègue député du comté, M. Hermann Mathieu, et en compagnie de quelques autres députés libéraux de circonscriptions rurales et de quelques dirigeants de la Fédération des producteurs de porc du Québec.

Le chef du PLQ a demandé au gouvernement Lévesque de mettre à la disposition des producteurs de porcs un subsides spécial de \$5 par porc mis sur le marché, subvention qui devra s'ajouter à celle déjà consentie par le gouvernement fédéral.

Il évalue ce programme d'aide à environ \$25 millions.

Il a de plus demandé au gouvernement d'étendre ces subventions aux intégrateurs, c'est-à-dire les entreprises agricoles qui produisent généralement plus de 5.000 porcs. Cette mesure devrait coûter \$5 millions additionnels.

M. Ryan a observé que le Québec était la seule province productrice qui n'avait pas encore accordé de crédits pour soutenir son industrie porcine et que le gouvernement fédéral a annoncé, en juin qu'il verserait un subsides de \$8,96 par porc, venant s'ajouter à la subvention de \$4,18 versée l'an dernier.

La subvention fédérale ne s'applique toutefois que pour un maximum de 5.000 porcs par producteur.

Selon lui, les producteurs ont perdu en moyenne de \$17 à \$20 par porc au cours des 26 derniers mois et même si la situation semble sur le point de se redresser, dit-il, le gouvernement a la responsabilité de compenser ces pertes.

LOTO-SÉLECT

Date: 26-8-81
 NUMÉRO GAGNANT: 1055
 Ventes: 121 632,50 \$
 Mises de 50c gagnantes
 Lot par mise de 50c

dans l'ordre	16	2 052,50 \$
dans n'importe quel ordre	128	171,00 \$

Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Service général des Achats

SOUMISSION PUBLIQUE NO: 1454

Construction d'un bateau patrouilleur en aluminium d'une longueur de 20,50 mètres pour le compte du ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation, Service de la Protection.

CLÔTURE DE LA SOUMISSION: 7 octobre 1981, 15:00 heures.

QUALIFICATIONS: Sont admis à soumissionner les entrepreneurs en construction navale qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui ont acquis une expérience pertinente dans la construction de bateaux en aluminium d'une longueur minimale de douze (12) mètres, et qui auront réquisitionné les documents de soumission à leur nom.

DOCUMENTS DE SOUMISSION: Les entrepreneurs en construction navale peuvent obtenir les documents de soumission sur remise d'un montant non remboursable de cinquante (50,00 \$) dollars sous forme de chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances en s'adressant: Service général des Achats, 1155, Claire-Fontaine, Québec, G1R 4X8, Tél.: (418) 643-5436

Le directeur général
Gaston Quimet

LA MÉTÉO à Montréal

AUJOURD'HUI
 Minimum: 10 Maximum: 23
 Généralement ensoleillé

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	—	23	Ensoleillé	Pas de changement
Outaouais	—	23	Généralement ensoleillé	Ennuagement
Laurentides	—	23	Généralement ensoleillé	Beau
Cantons de l'Est	—	22	Ensoleillé	Pas de changement
Mauricie	—	22	Ensoleillé	Pas de changement
Québec	—	22	Généralement ensoleillé	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	—	22	Ensoleillé	Pas de changement
Rimouski	—	18	Généralement ensoleillé	Ensoleillé
Gaspésie	—	18	Généralement ensoleillé	Ensoleillé
Bain-Comeau	—	18	Généralement ensoleillé	Ensoleillé
Sept-Îles	—	18	Généralement ensoleillé	Ensoleillé

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Averses	Victoria	10	20
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	12	26
Saskatchewan	Pass. nuageux	Regina	12	28

La Quotidienne Tirage d'hier 2-0-6

si vous partez... aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	14	23	Miami	24	32
Buffalo	16	23	New York	18	23
Chicago	19	28	Nlle-Orléans	22	33

vers les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	15	21	Hong Kong	26	27
Athènes	20	27	Le Caire	—	—
Berlin	10	16	Lisbonne	20	32
Bruxelles	14	24	Londres	15	28
Buenos Aires	6	13	Madrid	18	33
Copenhague	12	18	Moscou	13	19
Genève	7	24	Mexico	13	20

vers les plages

	Min.	Max.		Min.	Max.
Acapulco	24	31	Bermudes	22	29
Barbade	26	30	Nassau	20	32
			San Juan	26	32
			Trinidad	25	31

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Part de retour garanti.

*TARIFS D'ABONNEMENTS ÉDITION NATIONALE

LIVRAISON À DOMICILE: Lundi au samedi \$2.10
 Lundi au vendredi \$1.50
 Samedi seulement 0.85

*TARIFS D'ABONNEMENTS PAR COURRIER (Surface)

Nombre de semaines

	13	26	52
CANADA			
Lundi au samedi	\$37.00	\$74.00	\$148.00
Lundi au vendredi	\$24.00	\$48.00	\$96.00
Samedi seulement	\$13.00	\$26.00	\$52.00
ÉTATS-UNIS ET PAYS ÉTRANGERS			
Lundi au samedi	\$72.80	\$145.60	\$291.20
Lundi au vendredi	\$52.00	\$104.00	\$208.00
Samedi seulement	\$20.80	\$41.60	\$83.20

INFORMATION GÉNÉRALE

285-7272

REDACTION

285-7070

PROMOTION

285-7100

RELATIONS DE TRAVAIL

285-7383

ANNONCES CLASSÉES

Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h 285-7111

Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30 285-7205

GRANDES ANNONCES

Détailants 285-7202

National, Télé-Press 285-7306

Vacances, voyages 285-7265

Carrières et professions, nominations 285-7320

COMPTABILITÉ

Grandes annonces 285-6892

Annonces classées 285-6901

Pour vous abonner, nos bureaux sont ouverts de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h) 285-6911

VOYAGER 2

Les caméras en partie débloquées

■ PASADENA, Californie (AFP) — Les techniciens de la NASA ont réussi, dans la nuit de mercredi à jeudi, à débloquent partiellement les caméras de Voyager-2, mais il faudra probablement encore deux ou trois jours pour cerner complètement le problème.

Les deux caméras de télévision de la sonde spatiale américaine étaient inutilisables depuis que la plate-forme mobile à laquelle elles sont fixées s'était bloquée dans la nuit de mardi à mercredi, peu après le passage de Voyager-2 à 101,000 km de Saturne.

La sonde se trouvait hier à plus de deux millions de km de Saturne et continuait de s'éloigner en direction de la planète Uranus, qu'elle doit frôler en janvier 1986.

La commande-radio qui a partiellement débloquent les caméras de Voyager-2 ne leur a fait parcourir qu'un bref trajet horizontal. Avant d'aller plus loin, la NASA veut analyser encore les données reçues.

«Je me sens mieux... Nous ne sommes pas bloqués de façon permanente», a déclaré l'un des responsables du projet Voyager-2, M. Esker Davis, au Jet Propulsion Laboratory de Pasadena.

Tué sur un pont de chemin de fer

■ CALGARY (d'après CP) — Un ancien résident du Québec a été tué par un train de marchandises qui l'a heurté sur un pont de chemin de fer, hier, tandis que son fils et sa nièce étaient eux aussi frappés par la locomotive et blessés.

La famille de cinq personnes, qui s'était établie récemment à Calgary, avait emprunté le pont du Canadien Pacifique pour franchir une rivière, lorsqu'un train de marchandises survint.

La police rapporte que le père de famille, sa femme, ses deux fils et une nièce se mirent à courir pour échapper au convoi, le pont ne possédant pas de passage pour piétons.

Le mécanicien du convoi aperçut le groupe et appliqua immédiatement les freins, mais il était trop tard: l'homme, son fils de 7 ans et sa nièce de 2 ans furent heurtés par la locomotive et précipités au bas du pont, tombant sur la berge rocaillante de la rivière, six mètres plus bas, tandis que la mère et l'un des fils réussissaient à se mettre en sécurité.

Le père de famille, un ouvrier en construction originaire de Gaspésie, succomba quelques instants plus tard aux blessures qu'il s'était infligées à la tête en tombant. Son fils s'est brisé une jambe, un bras et un poignet, tandis que sa nièce n'a subi que des blessures superficielles.

COPROPRIÉTÉ PIE IX

Seize enfants et onze adultes qui ont opté pour le partage

■ «Nous avons vécu, il y a quelque temps, une expérience difficile: une famille de la maison a perdu un enfant victime de la leucémie. La maladie a été longue. Durant cette période, mon mari et moi avons gardé leur autre enfant. Ces gens-là,

GILLES NORMAND

qui n'ont aucune parenté ici, ont reçu beaucoup de support des autres occupants. Ainsi, quand ils entraient le soir, fatigués, leur repas était chaud.

«Aujourd'hui, ils ont envie d'avoir un troisième enfant. Ce ne serait pas le cas s'ils avaient vécu leur expérience dans l'isolement, n'importe où. Peut-être seraient-ils devenus des gens amers...»

Par cette anecdote, Mme Micheline Rivest-Charbonneau explique jusqu'à quel point le partage est devenu l'un des nombreux avantages que six familles ont trouvés dans la vie communautaire qu'elles se sont bâtie, à partir de l'achat en coopérative, en mars 1975, d'une grande maison de six logements — tous des huit pièces.

Cette vie communautaire a surtout apporté une dimension nouvelle à la vie familiale, qui a ainsi perdu bon nombre des sources d'inquiétudes habituelles. Ce groupe de six familles, vient de recevoir, au nom de la Copropriété Pie XI, le premier Prix de la famille, soit une somme de \$1000, institué par la Fédération des unions de familles, dans le cadre général de son programme de valorisation de la famille et de ses valeurs.

Tout a commencé avec quatre familles qui se connaissaient de longue date. Deux autres, qui habitaient déjà le quartier, se sont par la suite unies au groupe, de telle sorte que l'achat d'une vaste maison de trois étages, boulevard Pie XI, près de la rue Sainte-Catherine, procure à chaque cellule un huit pièces dont le coût mensuel revient à un maximum de \$160, indépendamment de certains frais additionnels, pour l'entretien et pour certains imprévus.

«On n'a jamais voulu faire la promotion de la famille comme telle», soutient André, un chercheur en psychiatrie et dont la femme est médecin dans un CLSC.

«Cette expérience communautaire, enchaîne Micheline, une mère de trois enfants, nous a peut-être aidés dans notre vie familiale. Il y a au moins deux ou trois couples qui n'auraient pas eu plus de deux enfants, s'ils avaient vécu dans d'autres conditions. Vous savez, cela encourage une femme d'être enceinte pendant qu'une autre à côté l'est également, ou qu'elles soient deux à allaiter leur nouveau-né en même temps.

L'immeuble se replie à l'arrière sur une cour où bourdonnent quinze enfants de six mois à neuf ans, plus une jeune fille de 14 ans, et où mangent parfois les 11 adultes de la maison, à l'occasion d'un repas communautaire improvisé.



Seize enfants et onze adultes se partagent un immeuble de six logements achetés en copropriété, boulevard Pie-IX. Ils viennent de recevoir le premier prix de la famille.

Parmi ces Québécois, s'en trouvent trois d'origine ethnique différente: une Française mariée à un Tunisien, et une Haïtienne.

Pour Françoise, 28 ans, chef d'une famille de trois enfants, qui habite au troisième étage, cette vie communautaire est rassurante. D'abord pour les enfants, qu'elle n'a pas besoin de surveiller, parce qu'elle les sait quelque part, dans la cour ou dans l'un quelconque des logements de la maison, à jouer avec de petits amis. Pour ses enfants, l'absence d'un père est moins pénible qu'elle ne le serait ailleurs, puisqu'ils profitent jus-

qu'à un certain point d'une présence mâle, celle des hommes des autres familles.

A chaque deux ans, un administrateur est élu pour veiller aux tâches administratives, et une assemblée est convoquée deux fois par année, pour distribuer diverses tâches, comme pelletter la neige, entretenir le gazon, rafraîchir la peinture des balcons, etc...

Cette expérience a également stimulé ces copropriétaires par rapport à leur engagement dans la vie du quartier. Certains sont dans le conseil d'administration de la garderie du quartier, d'autres sont dans un comité de parents.

Qui sont ces gens? Des femmes et des hommes comme les autres, qui tirent pour la plupart leurs modestes revenus de travaux subventionnés. Par exemple, l'un est coordonnateur de mouvements d'action catholique, à Montréal, un autre travaille à Solidarité-Québec-Amérique Latine, l'une oeuvre au sein du mouvement Action-Travail-des-Femmes, d'aucune anime des relations parents-enfants, etc. Ils ont entre 28 et 40 ans.

«La plupart d'entre nous viennent de la banlieue et n'y retourneraient pas», affirme Micheline.



Le policier Bruce Northrop

VANCOUVER

Trois autres cadavres

■ VANCOUVER (PC) — Trois autres cadavres ont été découverts au cours des recherches intensives entreprises pour retrouver neuf enfants disparus ou assassinés dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique, portant ainsi à six le nombre total des cadavres retrouvés, a annoncé hier la police.

M. Bruce Northrop, surintendant de la GRC, a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que le cadavre nu d'une femme avait été retrouvé à Agassiz, dans la Vallée de Fraser, à 80 km à l'est de Vancouver.

Plus tôt dans la journée de jeudi, M. Northrop avait annoncé la découverte du cadavre d'un mâle à Richmond, en banlieue de Vancouver.

Mercredi, le cadavre d'une femme, partiellement enseveli dans une gravière, avait été découvert à proximité du centre de ski de Whistler, à 90 km au nord de Vancouver.

M. Northrop a déclaré que la police poursuivait ses recherches à Richmond et dans une autre localité qu'il a refusé d'identifier.

Il a dit que les chercheurs venaient de trouver un crâne et une mâchoire à Agassiz, jeudi soir.

La voix brisée par l'émotion, M. Northrop a également dit que la police avait reçu ces derniers jours une requête de la part d'un pays étranger pour retrouver une jeune femme portée manquante. Il a refusé d'identifier de quel pays il s'agissait.

Il s'est refusé à tout commentaire sur la possibilité que des inculpations soient portées au sujet des récentes découvertes.

ACCIDENT D'AVION EN COLOMBIE 45 morts

■ BOGOTA, (AFP) — Quarante-cinq personnes sont mortes dans un accident d'avion en Colombie.

Les débris de l'appareil de la compagnie «Aeropesca», qui avait lancé mercredi un appel d'urgence, ont été localisés dans les zones montagneuses situées entre les régions de Florencia et Neiva, dans le sud du pays.



Guy Pinard

Quand un citoyen s'empêtre dans les coulisses municipales

un arrêt de travail imposé par un inspecteur du Service des permis et des inspections, le 12 août, ce dernier reprochant à Laquinte d'avoir modifié ses plans sans autorisation. Tout en admettant qu'il avait effectivement modifié certains plans, Laquinte souligne qu'il avait en revanche tenté de faire approuver les modifications par le service, pour se faire répondre qu'il devrait attendre 15 jours avant d'obtenir l'approbation requise... alors que la bétonneuse arrivait sur le chantier pour couler le béton du solage. Devant une telle «rapidité d'exécution», Laquinte décidait d'aller de l'avant et d'encourir les risques.

Nonobstant le fait que le motif invoqué pour la fermeture du chantier pouvait être valable, Laquinte se pose deux questions. En premier lieu, si les motifs étaient valables le 12, pourquoi ne l'étaient-ils plus le 13 au matin, puisque le service devait autoriser la reprise des travaux, après vérification sur le chantier? En deuxième lieu, Laquinte recevait le 14 août un avis daté du 10 août et l'enjoignant de faire approuver tous ses changements avant le 24 août (on lui donnait 14 jours) sous peine de poursuites judiciaires. Or, de-

mande-t-il, si on avait décidé le 10 de me laisser jusqu'au 24 pour faire approuver les modifications, pourquoi a-t-on décidé de fermer le chantier le 12? Il n'y comprend rien... et moi non plus.

L'autre accrochage est survenu au sujet de garage souterrain. Dans la préparation initiale de ses plans, et après consultation auprès du Service des travaux publics, Laquinte avait décidé de construire le garage au bas du terrain (il construit sur un terrain à pente très prononcée), près de la rue. Toutefois, lorsqu'il soumit initialement ses plans au Service des permis et inspections pour approbation, ce dernier devait le forcer à incorporer un garage souterrain, sous prétexte que le zonage n'autorisait pas un autre type de garage, ce que fit Laquinte pour obtenir son permis de construire.

Au moment de la mise en chantier, les premiers dynamitages lui valent des plaintes de ses futurs voisins et lui confirment qu'il serait illogique de construire un garage souterrain. De son propre chef, il décide d'abandonner cette idée, quitte à résoudre le problème plus tard. Curieusement, après l'arrêt de travail forcé, on devait découvrir qu'effectivement, le zonage

autoriserait Laquinte à construire son garage près de la rue plutôt que sous la maison. Mais on l'avait déjà forcé à reprendre ses plans.

Ces ennuis ont causé des pertes que Laquinte évalue pour le moment à \$1500, sans parler des heures considérables qu'il a dû consacrer à la reprise de ses plans. Laquinte terminera ses travaux avant d'examiner la possibilité de recours contre la Ville de Montréal.

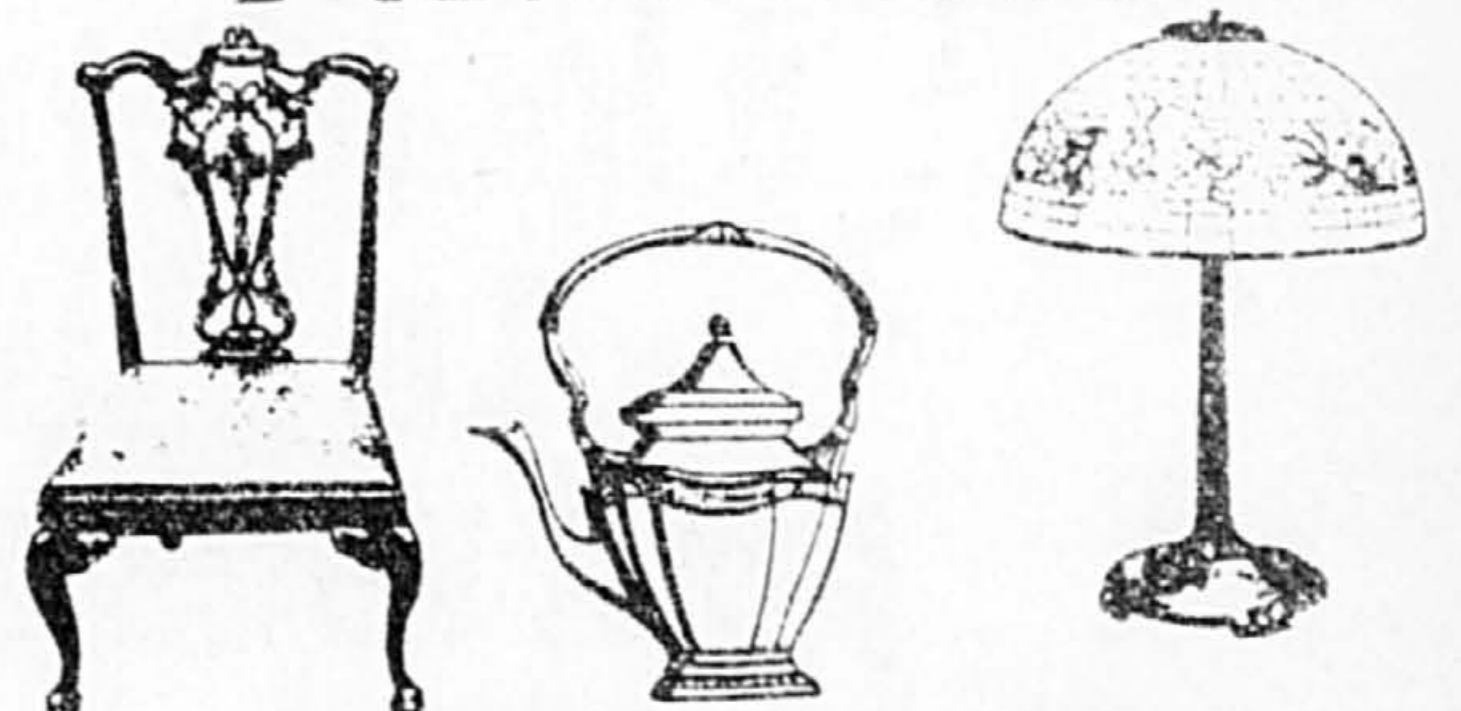
La CTCUM à l'écoute des citoyens

Si tous les organismes publics prêtaient une oreille aussi attentive que la CTCUM aux revendications des citoyens, nul doute que le climat civique ne s'en porterait que mieux à Montréal.

Je vous ai déjà parlé de l'empressément avec lequel la CTCUM avait donné suite à la suggestion que je lui faisais, le printemps dernier, d'améliorer l'état général du parking d'incitation de la station de métro Henri-Bourassa. A peine quelques jours plus tard, devant les pressions de la CTCUM, la Ville nivelait le terrain de stationnement.

Or, la CTCUM vient de récidiver. A partir du mois de septembre, la CTCUM installera des affiches dans ses voitures de métro et ses autobus afin d'inciter les jeunes à laisser leur place aux personnes âgées ou handicapées. J'en avais fait la suggestion le 7 août dernier à la demande d'une lectrice assidue, mais je ne pensais jamais que ce vœu serait exaucé aussi rapidement. Bravo à la CTCUM pour son civisme qui permet d'oublier un tant soit peu la récente hausse des tarifs.

Vente aux Enchères D'OBJETS RARES



Samedi 29 août 1981

Inspection à partir de 10 heures jusqu'au début de l'encan

Mobilier ancien, bijoux de succession, lampes tiffany, superbe sélection de tapis noués main. Collection de pièces canadiennes, horloges splendides, ivoires, porcelaines de Dresde, Meissen, Royal Vienna, belle sélection d'importantes peintures à l'huile de J.H. Jenkins, W.T. Richards, montres de gousset en or et en argent, argenterie de service, gong oriental ancien. Grandes sculptures de bronze, mobilier de salle à manger ancien Hepplewhite, lustre de cristal de grande classe, banquette en chêne pour hall d'entrée, table à dessus pivotant, miroirs, tables de réfectoire, louche ancienne en argent, rare style géorgien, bol à nich vénitien du XIXe siècle, Vase avec pied de lampe Satsuma ancien, lampe signée Tiffany, vitrines, tables d'appoint, véritable horloge grande, service à thé, boîte à musique, service de table en porcelaine.

De nombreux articles ont été consignés pour cet encan, sans minimum ni réserve. Salle avec air conditionné pour votre confort.

Tous les articles vendus durant cet encan sont assujettis à une prime de 10% payable par l'acheteur et faisant partie intégrante du prix de vente.

Consignations encore acceptées.



Industries Empire Inc.

galerie 5500 rue Paré, à l'ouest de Décarie

737-5343

737-8653

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Dernière étape avant la démolition, des employés municipaux déménagent le mobilier des Mordiko.

Photo Robert Nadon, LA PRESSE

JUGÉE DANGEREUSE PAR LA MUNICIPALITÉ DE ROSEMÈRE

Il assiste impuissant à la démolition de sa maison

«Regardez, Monsieur, elle est bien solide ma maison». Et pour appuyer ses affirmations, M. Sam Mordiko donne de grands coups de pied dans le mur du deuxième étage. Il en résulte un nuage de poussière, mais le mur tient bon.

FLORIAN BERNARD

Cette démonstration n'a toutefois pas réussi à convaincre les autorités municipales qui, pour des raisons de sécurité et avec un jugement de Cour, ont ordonné la démolition. Hier après-midi, au moment de la visite de LA PRESSE, les camions de la municipalité achevaient de déménager les meubles dans le sous-sol de l'église unitarienne de l'endroit. Ce matin, dès 9 heures, un bélier mécanique devait foncer dans la demeure des Mordiko. Rien de moins.

Arrivé au Québec, il y a 10 ans, venant de la Nouvelle-Ecosse, M. Mordiko avait acheté cette vieille maison de la rue Williams, à Rosemère, sachant bien

qu'il y aurait des réparations majeures à faire. Petit à petit, pièce par pièce, suivant ses possibilités financières et ses moments de temps libre, il a réparé, peinturé, redressé, rafistolé, mais pas suffisamment au goût des autorités municipales.

Un mur fatigué

Sous la menace d'un ordre de démolition, M. Mordiko a alors entrepris de refaire le mur de soutènement de béton. Mais ce mur a commencé à pencher, puis à pencher davantage, et a fini par s'écrouler à moitié, risquant cette fois de causer des blessures sérieuses aux enfants et aux grandes personnes. En s'écroulant tout-à-fait le mur aurait entraîné la chute de toute la maison. C'est alors que, d'autorité, la ville est intervenue, obtenant le 16 juillet dernier un jugement de la Cour Supérieure ordonnant la démolition.

M. Mordiko a tenté l'impossible. Il a essayé d'obtenir de nouveaux délais. Il a fait valoir qu'il avait investi près de \$3,000 dans ce mur. Il a essayé de dégager

sa propre responsabilité en blâmant l'entrepreneur qui lui a vendu le béton. Rien à faire.

C'est qu'entretiens les autorités municipales avaient chargé un ingénieur de mener une enquête sur l'aspect sécuritaire de la maison. Le rapport est formel. Dans son état actuel, cette maison constitue un risque permanent non seulement pour M. Mordiko et sa famille, mais également pour les voisins.

Un homme aigri

Hier après-midi, au moment de la visite du représentant de LA PRESSE, M. Mordiko assistait, hébété, au déménagement de ses meubles. Sa femme pleurait, puis tentait de convaincre les employés municipaux de surseoir aux directives, puis pleurait de nouveau. Leur fille, Vicki, 5 ans, ne comprenait rien. Mme Mordiko et sa fille ont passé la nuit chez une parente. Le mari a trouvé un refuge temporaire chez un ami de Lachine. La famille est séparée. M. Mordiko est à la recherche d'un loge-

ment. Il n'a pas les moyens de rebâtir car il a investi le peu qu'il avait dans cette maison de ses malheurs. Il ne lui reste qu'un tas de planches...

La famille a accusé le conseil municipal d'avoir cédé aux pressions et au chantage de voisins qui n'aimeraient pas la couleur de la peau des Mordiko. Celui-ci se dit victime de discrimination raciale. Les autorités municipales ont formellement nié de telles allégations. L'inspecteur municipal, M. Pierre Lavoie, a déclaré que cette maison constituait un danger permanent. Selon lui, c'est pour protéger les Mordiko que cette décision a été prise. «Cette maison n'est pas sécuritaire et risque de s'écrouler à n'importe quel moment sur ses occupants. Ce serait alors un drame qui dépasserait de beaucoup celui que nous vivons.»

Mais tout cela est bien difficile à accepter pour un homme qui, depuis 10 ans, a investi tout son argent et tous ses espoirs dans une maison, vieille certes, mais qui faisait le bonheur de sa famille.

VOLS CANADA-USA

Les contrôleurs et Ottawa loin d'être d'accord sur la sécurité aérienne

OTTAWA (PC) — L'association canadienne des contrôleurs aériens (CATCA) et le ministère fédéral des Transports en sont arrivés hier à des conclusions fort divergentes à la suite des premiers résultats des enquêtes menées sur les irrégularités rapportées à propos des vols transfrontaliers Canada-USA depuis le début de la grève des aiguilleurs américains, le 3 août dernier.

Au cours d'une conférence de presse, en matinée à Ottawa, le président de la catca, M. Bill Robertson, a déclaré qu'après étude des 41 premiers cas rapportés, «nous croyons plus que jamais que le système américain de contrôle aérien est non sécuritaire et qu'il représente un danger pour tous les voyageurs affectés, y compris ceux des vols proprement canadiens».

M. Robertson a réitéré sa demande pour que le ministère canadien des Transports suspende toute circulation aérienne Canada-USA jusqu'à ce que soit rétablie le système habituel de contrôle aérien aux États-Unis.

Répliquant aux propos de M. Robertson, le ministère des Transports a émis un communiqué, affirmant que l'enquête sur les irrégularités rapportées n'a démontré aucune mesure spéciale de la part des pilotes et aucune situation dangereuse.

Le ministère des Transports a précisé qu'il ne s'est produit aucune «perte d'espace», soit aucun rapprochement dangereux de deux avions en vol, soit à l'horizontale ou à la verticale.

Plus tard, au cours d'une conférence de presse, au ministère des Transports, MM. Walter McLeish et Pierre Proulx, administrateurs du transport aérien et directeur du service de la circulation aérienne, ont dit vouloir rassurer la population sur la sécurité du trafic aérien au pays, soutenant que le président de la CATCA n'avait aucune base pour porter un tel jugement sur la sécurité du système américain et la compétence de ses agents.

CYCLISTES DANS LE MÉTRO

Hanigan peu loquace

La CTCUM n'a pas l'intention pour le moment de modifier sa réglementation à l'égard des cyclistes qui voudraient se déplacer avec leur vélo dans le métro.

Le président de la commission, M. Lawrence Hanigan, a accueilli favorablement les propositions de règlements qui lui ont été fournies mercredi par le Monde à bicyclette, suite au jugement de la Cour supérieure qui a annulé, à toutes fins utiles, le verdict rendu antérieurement

contre des cyclistes par la Cour municipale.

Mais M. Hanigan s'est borné à dire que le cas était actuellement soumis au contentieux de la commission, et que les avocats avaient encore besoin de quelques jours pour faire les recommandations qu'ils jugent recommandables.

D'autre part, la commission bénéficie légalement d'un délai de 30 jours pour en appeler de la décision de la Cour supérieure rendue lundi par le juge Claire Barrette.

Le juge Malouf à la Cour d'appel

Le juge Albert Malouf de la Cour supérieure vient d'être nommé à la Cour d'appel du Québec par le juge en chef Marcel Crête de cette Cour.

Le juge Malouf siégeait à la Cour supérieure depuis mai 1972. Apparaissant il siégeait à la Cour

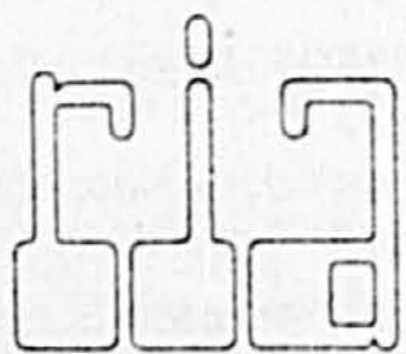
des sessions de la paix du district de Montréal à laquelle il avait été nommé en 1968. Le juge Malouf a déjà fait la une des journaux au moment où il présidait la Commission d'enquête sur le coût des installations olympiques.

Vous planifiez à long terme? Le r.i.a. peut vous aider.

Quand il s'agit de la planification à long terme des entreprises, le comptable en management r.i.a. peut jouer un rôle important grâce à son expertise administrative et comptable.

Devez-vous analyser l'impact de l'acquisition d'équipement de production informatisé, d'une nouvelle convention collective ou des réglementations gouvernementales sur vos coûts d'exploitation? Le comptable en management r.i.a. peut participer à toutes les étapes de la prise de décision.

Sa formation comptable couvre plusieurs domaines tels que la finance, l'économie, la fiscalité, le comportement organisationnel ainsi que la planification et le contrôle budgétaires. Voilà pourquoi le comptable en management r.i.a. est un membre clé de toute équipe de direction dans l'entreprise privée ou publique.



La Société des comptables en management

Le bureau national, 154 Main Street East, Hamilton, Ontario L8N 1G9, et ses Sociétés affiliées à travers le Canada.

Pour le Téléthon Jerry Lewis

L'Association canadienne contre la dystrophie musculaire annonçait, hier, sa campagne de souscription annuelle soulignée par le spectaculaire Téléthon Jerry Lewis de la Fête du Travail.

Pour auréoler sa campagne 1981, l'association canadienne en a confié la présidence à M. Ken Taylor, devenu malgré lui un héros populaire de la diplomatie moderne sur le continent nord-américain à cause du rôle qu'il a joué dans l'évasion des diplomates américains d'Iran.

Deux jeunes ambassadeurs (Sylvie Collard sur notre photo, et Roy Leaver) atteints par la terrible maladie qui frappe environ 20,000 personnes au Canada, ont pris place aux côtés de M. Taylor pour susciter les dons de la population versés à la recherche médicale. On les reverra au petit écran lors de la diffusion du Téléthon qui s'étirera de façon ininterrompue pendant 21 heures et demi, le dimanche soir du 6 septembre jusqu'à 18 heures 30 le lendemain.

Par l'entremise d'un vaste réseau de stations et de câblodistributeurs, l'association canadienne escompte rejoindre 16,5 millions de téléspectateurs à travers tout le pays. Mais, les trois dernières heures du téléthon entreront en compétition avec le match de hockey de la Coupe Canada...!



CONFLITS D'INTÉRÊTS

Lévesque adoucit ses directives

■ QUÉBEC — A cause de la nouvelle ministre d'État à la Condition féminine, Pauline Marois, dont le conjoint possède un impressionnant portefeuille d'actions, le premier ministre Lévesque a adouci ses directives concernant les conflits d'intérêts.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

Il autorise maintenant les conjoints et les enfants mineurs des membres de son cabinet à avoir des intérêts dans une compagnie dont les actions sont cotées à la bourse ou sur un marché établi, ce qui leur était jusqu'à maintenant formellement interdit. Les ministres devront cependant en faire état dans la divulgation de leurs avoirs qui est rendue publique chaque année.

Les actions de Biron

M. Lévesque a par ailleurs autorisé le nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Biron, à garder les actions qu'il détient dans un régime d'épargne-actions (600 des entreprises Canadien Pacifique, 200 de Wgaz métropolitain et 200 de Bombardier) jusqu'à la fin de la période minimale de deux ans prévue par ce régime.

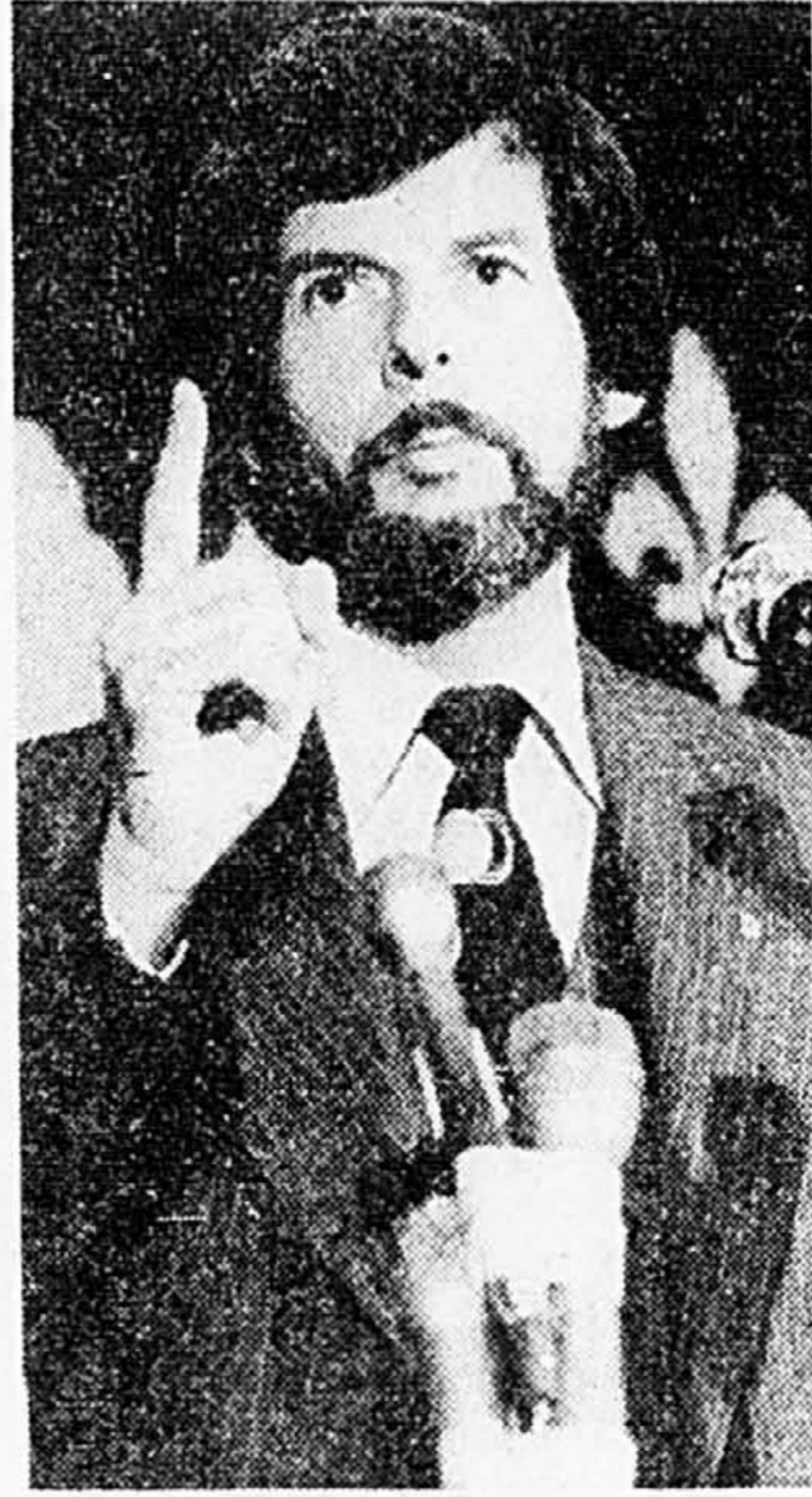
Ce qui permettra de ne pas le pénaliser sur le plan fiscal par une contrainte ayant dans son cas un effet rétroactif.

M. Biron, qui a déjà eu des intérêts importants dans l'entreprise familiale Les fonderies Ste-Croix, de Ste-Croix de Lotbinière, vendue il y a quelques années, s'est par ailleurs départi, en devenant ministre, d'un grand nombre d'actions qui n'étaient pas inscrites à un régime d'épargne-actions.

On se souviendra que deux des entreprises dans lesquelles le nouveau ministre péquiste détient des actions pendant encore quelques mois, Canadien Pacifique et Bombardier,



Pauline Marois



Rodrigue Biron

avaient respectivement versé des contributions de \$75,000 et \$10,000 à la Fondation Pro-Canada pendant la campagne préférendaire.

Le conjoint de Marois

Jusqu'à maintenant, la famille immédiate des ministres devait, tout comme ces derniers, se départir, dans les 60 jours qui suivent l'accession à l'exécutif du député, de leurs intérêts dans toute entreprise dont les actions sont inscrites à la bourse.

Le problème des avoirs des conjoints s'est véritablement posé pour la première fois, a expliqué à LA PRESSE le secrétaire général du conseil exécutif, Louis Bernard, lors de l'entrée au cabinet de Mme Marois, députée de La Peltrie, à la suite de la dernière élection.

Son conjoint possède en effet

un imposant portefeuille composé d'actions de la Banque de Montréal, Gulf Canada, Texaco, Hudson Bay Oil and Gas, Campeau Corporation, Sherrit Gordon Mines, Handy and Harman, Dunlap, Accurav Corp., Nyvateck Oil Corp., H. Walker Consumer Home, Revenue Propertie, Halifax Development et Douglas Leasehold.

La déclaration des avoirs des ministres entrés au cabinet après la dernière élection, rendue publique hier par le bureau du premier ministre, ne mentionne pas le nombre d'actions que possède le conjoint de Mme Marois dans chacune de ces entreprises, mais le responsable de l'interprétation de la directive, le premier ministre, ne l'a sans doute pas tordue pour des vétilles.

D'expliquer M. Bernard, le bureau du premier ministre a, lorsque le cas de Mme Marois s'est présenté, réexaminé ce qui

se faisait ailleurs, pour constater qu'à Ottawa entre autres, on avait décidé récemment de ne plus soumettre les conjoints à une telle exigence.

Il ajoute que M. Lévesque devait porter un jugement sur la notion de bien public et le droit des individus, entre les obligations des ministres et les droits de leurs conjoints.

«Nous nous sommes demandés, de poursuivre le secrétaire général, qui est en quelque sorte le sous-ministre du premier ministre, où tracer la ligne et nous en sommes venus à la conclusion qu'il n'était pas correct d'exiger autant».

Le geste posé à l'endroit de Mme Marois ouvre la porte à tous les autres ministres et qui sait si M. Biron ne cédera pas tout simplement à son conjoint ses actions du Canadien Pacifique, Gaz Métro et Bombardier quand il devra s'en départir.

Par ailleurs, les membres de l'exécutif et leur famille immédiate doivent encore faire en sorte que les compagnies autres que celles qui sont cotées en bourse ou sur un marché établi dans lesquelles ils ont des actions, directement ou par personnes ou compagnies interposées, s'abstiennent de faire des marchés avec l'État.

Rien à déclarer

Outre les actions mentionnées plus haut, le conjoint de la députée de La Peltrie est propriétaire, en tout ou en partie, d'immeubles dans le vieux Québec et à Brompton en Ontario, et de terrains à St-Nicolas près de la Vieille Capitale et à Ville d'Anjou. Les ministres ne sont pas obligés de «divulguer» le lieu où ils habitent ainsi que les maisons ou logements destinés à l'usage résidentiel.

Les autres nouveaux ministres, Denise Leblanc-Bantey, Jean-François Bertrand, Reynald Fréchette et Alain Marcoux n'avaient rien à déclarer dans le bilan de leurs avoirs qui a également été rendu public hier.

EN BREF

Caucus extraordinaire des libéraux sur l'économie

■ Le président national du caucus libéral, Gib Parent (L-Welland) a annoncé hier que tous les députés (fédéraux) libéraux sont convoqués à Ottawa pour un caucus national qui aura lieu le 15 septembre. La situation économique sera l'un des principaux sujets à l'ordre du jour. Au cours d'une conférence de presse, M. Parent a dit que sa décision de convoquer cette réunion a été prise après consultation avec l'exécutif du Parti libéral du Canada et les présidents régionaux du caucus. Il a cependant ajouté que la réunion «ne peut être qualifiée de session d'urgence» mais que le sentiment général qui prévaut veut qu'il soit approprié de convoquer un caucus pour y discuter de questions d'importance nationale. Le président du caucus national a précisé que le premier ministre Trudeau et la majorité des membres de son cabinet y seront présents et prendront connaissance des sentiments des partisans libéraux des diverses régions du pays tels que transmis à leurs représentants aux Communes depuis l'ajournement de la session, le 17 juillet.

Nouvelle conférence des premiers ministres

■ Le premier ministre Bill Bennett, de la Colombie-Britannique, a écrit au premier ministre Trudeau pour réclamer la tenue, à l'automne, d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale des premiers ministres. M. Bennett, qui agit au nom des premiers ministres des 10 provinces, a rendu public hier une copie de la lettre qu'il a envoyée au premier ministre Trudeau à ce sujet. M. Bennett précise que la conférence qu'il propose aurait pour but de discuter du manque de confiance dans le pays résultant, selon lui, de l'état déplorable de l'économie. Le premier ministre Bennett a ajouté que cette conférence devrait avoir lieu aussitôt après la rencontre des ministres des Finances, prévue pour cet automne.

Des opinions sur la retraite obligatoire

■ Suite à un changement de son mandat, la Commission des affaires sociales entendra en octobre les opinions des personnes et des organismes touchant l'abolition de la retraite obligatoire. C'est ce que vient de révéler le leader parlementaire du gouvernement Claude Charron, dans une lettre au secrétaire des commissions Valmond Bouliane. Plutôt que d'étudier article par article le projet de loi 15, sur l'abolition de la retraite obligatoire, comme il était prévu, la commission entendra des opinions, dit M. Charron qui a donné instruction à M. Bouliane, de faire paraître des avis dans ce sens dans la Gazette officielle du Québec. La commission siégera les 13, 14 et 15 octobre prochains et les mémoires devront parvenir au secrétaire-riat des commissions au plus tard le 2 octobre.

Soutien «à la pièce» pour les inondés

■ Le gouvernement du Québec devrait être en mesure de faire connaître d'ici une dizaine de jours la nature de l'aide qu'il apportera aux citoyens qui ont été victimes d'inondations au cours des dernières semaines dans différentes régions du Québec. Selon un porte-parole de la Protection civile, le dossier sera soumis au conseil des ministres du 2 septembre. Le gouvernement choisira alors entre un soutien «à la pièce» ou l'adoption d'un programme global d'aide aux sinistrés comme celui mis sur pied en février dernier. Le dossier le plus volumineux a été soumis par la municipalité de Montagny, à l'est de Québec, où les dégâts matériels ont été évalués à \$615,000. D'autres inondations, attribuables aux pluies abondantes, se sont produites la semaine dernière dans la Beauce.

Gervais Lavoie doit être patient

■ Deng Ziaoping, l'homme fort de la Chine, a déclaré hier que le mariage du Canadien Gervais Lavoie avec sa fiancée d'origine mongole, qui a disparu depuis une semaine, «est en accord avec la constitution chinoise». Au cours d'un entretien avec le ministre canadien des Affaires extérieures, Mark MacGuigan, le vice-président du Parti Communiste chinois a précisé que cette affaire comportait «quelques difficultés en raison de l'aspect ethnique». Selon M. Lavoie, un anthropologue de 28 ans, Bao Huhe, sa fiancée chinoise d'origine mongole, a été enlevée jeudi dernier à Pékin par un de ses oncles qui veut l'empêcher de se marier avec lui. Avant de quitter Pékin pour le Canada, M. MacGuigan a déclaré que, selon M. Deng, cette affaire nécessite «du temps et de la patience» mais que M. Lavoie pourra bénéficier «indéfiniment» d'une extension de visa. Le visa du jeune anthropologue, originaire de Montréal, expire fin septembre.

CHUTES CHURCHILL Québec rouvre les négociations

■ (UPC) — Le ministre québécois de l'Énergie, Yves Duhaime, a pris l'initiative en vue de rouvrir les négociations avec son homologue de Terre-Neuve, Leo Barry, sur la question disputée du développement du potentiel hydro-électrique des chutes Churchill.

M. Duhaime a confirmé hier qu'il avait demandé une entrevue avec M. Barry, pour tenter de résoudre cette longue dispute entre les deux provinces, qui émane d'un accord de 65 ans conclu en 1966 et autorisant le Québec à acheter l'énergie hydro-électrique produite par le harnachement des chutes du Haut-Churchill à un tarif réduit, pour la revendre à profit à ses clients du nord-est des États-Unis.

Depuis la conclusion de cet accord, le coût de l'énergie a considérablement augmenté, et bien que Terre-Neuve se soit déclarée prête à renégocier l'entente, le Québec s'en est toujours tenu aux termes du contrat. Terre-Neuve a demandé qu'un

«corridor» soit établi à travers le Québec, pour lui permettre d'atteindre ses clients aux États-Unis. Le gouvernement fédéral est intervenu récemment dans cette dispute en proposant d'exproprier les terrains nécessaires à l'établissement du corridor en question à travers le Québec: outre de cette ingérence dans un domaine relevant strictement selon lui de la juridiction des provinces, le premier ministre Lévesque refusa de participer à la conférence des premiers ministres de l'est du Canada et des gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre qui s'est tenue en juin dernier à Terre-Neuve.

M. Duhaime a laissé entendre hier que, si le Québec était disposé à envisager certaines concessions, tout nouveau contrat devrait prévoir le harnachement des cinq rivières qui chevauchent la frontière du Québec et du Labrador, et le développement du haut et du bas Churchill devrait être négocié d'une façon globale.

LES RUES DE MONTRÉAL

COURSOL, rue (?) et terrasse (1969)

En hommage à Charles-Joseph Coursol (1819-1888), juge, maire de Montréal de 1871 à 1873, puis député de Montréal à la Chambre des communes de 1871 à 1878. La rue s'étend vers l'ouest à partir de Canning, au nord de Notre-Dame.

COURTRAI, avenue de (1914)

Préalablement nommée avenue Van Horne, cette voie rappelle la ville de Belgique envahie par les Allemands au tout début de la guerre 14-18. Axe est-ouest à partir de Côte-des-Neiges, au nord de Van Horne.

COURVILLE, rue de (?)

Jadis connue sous les noms de ruelle Marie-Anne et ruelle Courville, cette voie honore le notaire Jean-Marie Cadieux de Courville. Axe est-ouest à partir de Messier, au sud de Marie-Anne.

DALCOURT, rue (1914)

Préalablement nommée rue Saint-Alphonse et rue de Salaberry, cette voie rappelle Ludger Dalcourt, qui tenait boutique en plomberie en bordure de cette rue quoiqu'il demeurait dans le quartier Papineau. Axe nord-sud croisant Sainte-Catherine à l'ouest de Papineau.

RAPPORT McDONALD

Québec songe à porter des accusations

(d'après CP, UPC)

Les ministres de la Justice du Québec, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario songent à porter des accusations contre des agents de la GRC à la suite de renseignements qu'ils ont reçus de la commission McDonald sur des méfaits de la GRC.

À Québec, le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, a déclaré hier qu'il avait demandé à Ottawa d'inscrire le rapport de la commission à l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Justice en novembre.

Il a fait la même demande pour la réunion des procureurs généraux des provinces les 1 et 2 octobre à Saint-Jean de Terre-Neuve.

Il a l'intention, a-t-il dit, de réclamer que la responsabilité des enquêtes sur les actes illégaux de la GRC incombe aux provinces.

Le rapport final de la commis-

sion, publié mardi après quatre ans d'enquête au coût de \$10 millions, dit que des membres de la force policière se sont montrés disposés à tromper ceux qui, à part la GRC, détiennent quelque autorité ou juridiction sur eux ou sur leurs activités.

La commission a retenu quelques-unes de ses conclusions pour en faire part aux ministres provinciaux au cas où ils voudraient entreprendre des poursuites judiciaires.

Illégales ?

Par ailleurs, le gouvernement a obtenu confirmation, par des experts en droit, de l'erreur commise par la commission McDonald en qualifiant d'illégales certaines activités auxquelles se livre couramment la Gendarmerie royale du Canada.

En rendant public un document de 51 pages commandé par le gouvernement, le ministre de la Justice, Jean Chrétien, a souligné que la police fédérale ne

s'était pas livrée à des activités illégales en dépit des affirmations de la commission.

M. Chrétien a précisé que son ministère avait demandé à ce sujet l'avis de MM. Wishart Spence, ancien juge de la Cour suprême du Canada et Robert Wright, membre d'une étude d'avocats réputée de Toronto.

Ces opinions forment, semble-t-il, le fondement de l'affirmation émise lors d'une conférence de presse par le solliciteur général Robert Kaplan, selon qui la GRC pourra continuer d'enfreindre certaines lois dans l'exercice de ses fonctions.

M. Chrétien a tenu à souligner toutefois que le gouvernement ne tolérera aucune activité illégale de la part de la GRC. «Néanmoins, a-t-il ajouté, l'opinion juridique que j'ai obtenue me permet de conclure que les politiques courantes de la GRC sont effectivement fondées sur le respect des lois, et que les

activités qui en découlent sont légales».

M. Kaplan a confirmé pour sa part, hier, qu'il ferait probablement détruire des centaines de milliers de dossiers relatifs à des citoyens canadiens, mais qu'il continuerait d'autoriser les violations «nécessaires» de la loi par la Gendarmerie.

Le solliciteur général a révélé que les ministres fédéraux étaient au courant de certaines activités illégales de la GRC, entre autres des infractions aux règlements de la circulation et l'émission de faux papiers aux agents clandestins.

«C'est le genre de chose qui avait été mentionné lors de réunions du cabinet, et non pas des activités illégales plus graves, a-t-il dit. C'est ce genre de chose dont le premier ministre a admis qu'il était au courant et que je vais continuer à autoriser, parce qu'il s'agit de pouvoirs nécessaires à la bonne application des lois.»

Jean-Marie Couture quitte la SHQ

■ QUÉBEC — Sérieusement malmené au cours des derniers mois, M. Jean-Marie Couture quitte aujourd'hui la présidence de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et travaillera dorénavant pour le Conseil exécutif, soit en fait pour le bureau du premier ministre, où on lui confiera divers mandats.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

La première mission de ce nouveau «conseiller spécial» de M. Lévesque consistera à agir comme collaborateur du président André Marier de la Raffinerie de sucre du Québec à Saint-Hilaire, une société d'État relevant du ministre de l'Agriculture, Jean Garon.

Il n'a pas été possible de savoir hier, alors que la nouvelle était annoncée en fin d'après-midi par voie de communiqué par le ministre de l'habitation et de la Protection du consommateur et responsable de la SHQ, Guy Tardif, quelle sera exactement la nouvelle fonction de M. Couture à la Raffinerie. Mais il est acquis que le nouveau collaborateur de Marier recevra le même salaire qu'à la Société d'habitation, lequel s'élevait,

selon les comptes publics du gouvernement pour l'année 1979-1980, déjà à \$63,503 et qui a sans doute été indexé depuis.

La SHQ et son président ont été fortement malmenés depuis novembre dernier par l'affaire des réparations majeures et celle de «La grande passe», impliquant toutes deux M. Luc Cyr. Ce dernier avait été embauché sur une base contractuelle par M. Couture suite à une recommandation du chef de cabinet du premier ministre Lévesque, Jean-Roch Boivin.

Dans son dernier rapport annuel, rendu public le 5 juin dernier, le Vérificateur général du Québec avait blâmé M. Couture pour n'avoir pas exercé un contrôle adéquat sur cette division des réparations majeures.

Une enquête

L'opposition libérale a à de nombreuses reprises réclamé une enquête publique sur l'administration de la SHQ.

Elle a également demandé que la commission parlementaire de l'Assemblée nationale se réunisse pour étudier le dernier rapport du Vérificateur général. Cette comparaison doit avoir lieu le 17 septembre prochain.

M. Couture, qui occupait précédemment le poste de président



Jean-Marie Couture

de la Fiducie du Québec, avait été nommé à la tête de la SHQ par le gouvernement péquiste au cours de son premier mandat, soit en 1977. Il succédait à Jean-Jacques Lemieux, qui avait remplacé Lucien Saulnier le 17 mai 1976.

Aspects troublants du rapport McDonald

Le rapport McDonald comporte un certain nombre d'aspects réjouissants que l'on a soulignés hier. D'ailleurs, s'ils ne s'y trouvaient pas, il faudrait vraiment parler de scandale plus grand que celui qui a provoqué l'enquête.

Mais il y a d'autres dimensions plus négatives. D'une part, dans ce que nous apprend le rapport; d'autre part, dans ses limites et dans l'usage que l'on en fera. Cela aussi mérite d'être correctement souligné.

D'abord, il fut prouvé que les directeurs de la Gendarmerie ont été plus astucieux que les politiciens qu'ils ont bernés. On doit se réjouir de cette preuve de probité des hommes politiques. Mais on ne peut se défendre de déplorer l'immense candeur qui semble les avoir tous habités.

Ou bien ils ont volontairement fermé les yeux et les oreilles, et

leur innocence est à fleur de peau. Ou bien ils n'ont rien vu ni rien compris et leur naïveté est grave.

Un ministre de la Justice qui ne connaît rien des opérations illégales de sa Gendarmerie, qui ne se préoccupe pas des excès qui risquent toujours de se produire quand on joue avec l'illégalité, qui ne pense pas à vérifier convenablement la qualité des rapports qu'on lui présente, qui fait confiance les yeux fermés alors que tout le contexte invite à la prudence, — un tel ministre peut plaider non coupable devant les tribunaux mais pas devant la population. Il y a tout de même des limites à l'innocence.

Le rapport McDonald fait la preuve que la police du Canada s'est crue au-dessus de la loi parce que personne ne l'a empêchée de s'y situer. Le ministre actuel n'a pas à tenter de discul-

per sa police; les anciens directeurs n'ont pas à nier les conclusions et encore moins les faits cités dans le rapport. On sait de façon certaine que, pendant un temps relativement long, la police a fait la loi au Canada. Ce n'est glorieux pour personne, même pas pour la Gendarmerie.

Parmi les abus qui frisent la turpitude, il faut mentionner l'écoute électronique du Parti libéral du Québec et de son chef Robert Bourassa. Ainsi, les gouvernements s'inter-espionnent... par police interposée qui ne rapporte rien au ministre responsable. On frôle l'absurdité. Pourtant, c'est chez nous que ça s'est passé.

Le rapport McDonald aboutit plus de gens qu'il n'en accuse. Un peu comme si personne n'était concrètement responsable des aberrations qu'il dénonce. Un peu comme si les transformations de structure ne trou-

vaient leur origine dans aucune maladresse ou malhonnêteté passée. Il faut peut-être attendre que les procureurs généraux provinciaux établissent les chefs d'accusation avant de procéder à des poursuites. Mais le rapport McDonald ne sera complet que le jour où les fraudeurs, les menteurs et les hypocrites devront répondre de leurs gestes.

D'ailleurs, tout ne se passe pas trop bien dans les suites au rapport.

Avec un empressement qu'on ne lui connaît pas, le gouvernement s'est empressé d'appliquer la recommandation concernant la création d'un service de sécurité indépendant de la GRC. Un empressement excessif: pourquoi n'avoir pas présenté la question au Parlement? Pourquoi vouloir éviter le débat? Pourquoi tout de suite ceci et le silence sur le reste? Le gouvernement aurait pourtant eu inté-

rêt à permettre que l'on discute de la pertinence de la proposition; il aurait pu sensibiliser la population à la qualité de la justice.

Le service est déjà créé; son directeur est déjà nommé. Mais il aurait été utile d'en signifier immédiatement les pouvoirs et les limites. Quand sera-t-il permis de poser des gestes illégaux? Car il faut bien se rendre compte que l'arme privilégiée des services d'espionnage ou de contre-espionnage se trouve dans l'utilisation de tactiques illégales. Contre qui seront-elles permises? Qui décidera de leur validité?

Une autre question d'importance: qui deviendra «espion»?

On sait maintenant que même les supérieurs des agents spéciaux de la GRC ont sérieusement manqué de jugement, c'est le moins qu'on puisse dire, en diverses situations. On sait que tous ces gens se sont entendus

pour tromper les hommes politiques. On sait que nous n'avons aucune tradition dans ce domaine et que des voisins, comme les États-Unis et sa CIA, ont des écoles qui ne doivent peut-être pas nécessairement devenir les nôtres.

Il faut des structures internes fondées sur une vision juste de la démocratie, du respect des individus et de la défense du pays. Mais il faut également des liens externes nouveaux pour établir une juste et efficace relation avec le ministre responsable. Car les mêmes hommes, avec les mêmes interlocuteurs, dans les mêmes structures, peuvent fort bien répéter les mêmes exploits, simplement avec plus de raffinement.

Le gouvernement risque de faire de nouveaux faux-pas, de ceux qui un jour exigent des commissions d'enquête.

JEAN-GUY DUBUC

Si le Québec avait accepté plus tôt le rapatriement...

La semaine dernière, à l'occasion d'une visite de l'ambassadeur britannique au Canada en rapport avec la crise constitutionnelle, le Premier ministre Lévesque réitérait que son gouvernement accepterait à la limite le rapatriement de la constitution.

Mais sous réserve de la condition fixée par les huit Premiers ministres dissidents en avril dernier: l'opération devrait être précédée de l'adoption de la formule d'amendement de Vancouver.

C'était la première fois qu'un gouvernement du Québec acceptait que la constitution soit rapatriée avant que ne soit réalisé un nouveau partage des pouvoirs. Tous les gouvernements antérieurs s'étaient accrochés à cette condition qui leur paraissait un puissant moyen de marchandage.

Quelque temps auparavant le chef du Parti libéral Claude Ryan avait aussi adopté la même attitude, en dérogation avec le Livre beige, pour la même raison que devait invoquer M. Lévesque pour justifier son revirement: comme la majorité des provinces réclame aujourd'hui un nouveau partage

des pouvoirs, le Québec, n'étant plus seul demandeur, ne risque rien en acceptant le rapatriement, moyennant une formule d'amendement acceptable.

Certains s'inquiètent d'une concession historique dont le Québec pourrait se repentir amèrement si le front commun des provinces ne devait pas survivre à une éventuelle négociation qui révélerait leurs intérêts divergents.

Dans l'état actuel des choses, alors que le gouvernement fédéral est déterminé à agir, dut-il au besoin court-circuiter les gouvernements provinciaux et consulter directement le peuple canadien, est-il réaliste de s'accrocher à une stratégie négative et improductive?

Ce chantage n'a rien produit d'autre qu'une interminable paralysie constitutionnelle qui a lassé la population et pavé la voie au coup de force de M. Trudeau. Pour s'en convaincre on n'a qu'à se rappeler la conférence constitutionnelle de 1978. M. Trudeau ne voulait alors que le rapatriement de la constitution, dotée de la formule d'amendement de Victoria que tous les gouvernements avaient acceptée en 1971. Il a essuyé un refus catégorique de M. Léves-

que et de quelques autres Premiers ministres.

Si M. Lévesque avait dit oui au rapatriement et à la formule d'amendement que le Québec avait acceptée à l'époque où Claude Morin conseillait Robert Bourassa, que serait-il arrivé? Je l'ignore. Peut-être cette attitude aurait-elle eu un effet d'entraînement sur les autres Premiers ministres. On peut penser que la réforme constitutionnelle, devenue possible, serait engagée depuis une couple d'années. En tout cas une chose est sûre: nous ne serions pas aux prises avec un coup de force qui oblige aujourd'hui le Québec et les autres dissidents à faire un humiliant «about turn» en proposant piteusement à M. Trudeau d'accepter le rapatriement qu'ils refusaient naguère, s'il veut bien renoncer à leur imposer certaines réformes auxquelles il ne songeait même pas il y a trois ans.

L'erreur historique du Québec — qui fut seul pendant longtemps à utiliser ce chantage — aura probablement été son refus obstiné de doter le pays d'un mécanisme permettant de modifier la constitution.

MARCEL ADAM



Droits réservés

Une réforme de «L'Entraide» aux frais des épargnants

Il est toujours plus coûteux de réparer des erreurs que de les prévenir. C'est cette vérité d'expérience que la Fédération des Caisses d'entraide économique est en train de vivre. Réunis en fin de semai-

IVAN GUAY

Collaboration spéciale

ne dernière à Alma pour leur congrès annuel les représentants des 76 Caisses de cette Fédération ont adopté un «plan de redressement» pour éviter l'effondrement de cette entreprise financière.

Ce «plan de redressement» appelé aussi «plan de relance» et préconisé par le nouveau président, le comptable Justin Dugal, est en réalité une réforme radicale de la structure des Caisses d'entraide. Il ne faut pas oublier, en effet, que ces Caisses ont été fondées dès 1960 pour recueillir les épargnes dans chaque région et en faire du capital de risque pour les petites et moyennes entreprises de chaque région. En outre les Caisses avaient une structure coopérative. En d'autres termes, elles étaient ce que signifiait le nom choisi par leurs fondateurs c'est-à-dire des Caisses d'entraide économique. Mais le plan de redressement ou de relance transforme leur natu-

re puisqu'il en fera des sociétés de prêts commerciaux ordinaires.

Les Québécois, en particulier les membres de ces Caisses d'entraide, peuvent alors se demander si le plan préconisé par M. Dugal n'est pas un aveu de faillite du Mouvement coopératif en ce domaine. Ils peuvent surtout se demander pourquoi on en est arrivé là. Il faut alors se rappeler qu'à la fin de mai et au début de juin une série de courts reportages au réseau de télévision TVA avait alerté l'opinion publique sur la mauvaise administration des Caisses d'entraide, et avait ainsi provoqué le retrait d'environ \$150 millions par les déposants de plusieurs de ces Caisses.

Naturellement les dirigeants des Caisses d'entraide ont protesté avec véhémence, ont accusé le réseau de TV et ses journalistes de déformer grossièrement la réalité et les ont menacés de poursuite en justice. C'était la réaction classique où l'on menace d'exécuter le porteur de mauvaises nouvelles comme s'il en était le responsable. D'ailleurs on les accuse souvent les journalistes de ne pas renseigner suffisamment les citoyens mais quand ils font bien leur travail on les accuse de diffamation. En l'occurrence on peut se demander pendant combien de temps les dirigeants des Caisses d'entraide auraient différé

leur réforme si des journalistes n'avaient pas dénoncé l'amateurisme de leur gestion.

Cependant les difficultés et déficits des Caisses d'entraide ne sont pas attribuables au seul facteur de la gestion déficiente mais aussi au facteur d'abus de confiance. Il ne faut pas oublier que la notion de «Caisse» a une grande crédibilité au Québec, grâce au Mouvement des Caisses populaires Desjardins. Les petits épargnants ont ainsi une grande confiance dans la prudence et l'honnêteté de gestion de leur argent par les Caisses. Les fondateurs des Caisses d'entraide ont mis sur cet actif psychologique. Ils ont alors sollicité leurs concitoyens pour que ceux-ci leur confient leurs épargnes mais sans leur préciser que leur argent servirait de «capital de risque» pour les petites et moyennes entreprises, contrairement aux placements des Caisses populaires.

Si l'on ajoute à cela le fait que bien des dirigeants de ces Caisses d'entraide étaient des hommes d'affaires ou des promoteurs d'entreprises, on peut dire qu'ils allaient chercher dans le public local l'argent pour se financer. Ce conflit d'intérêts n'était sûrement pas de nature à assurer une gestion saine, c'est-à-dire suffisamment objective pour évaluer avec justesse les risques d'investissement de l'argent des épargnants. Par suite

de la conjoncture économique défavorable et de la hausse rapide et excessive des taux d'intérêt, les Caisses d'entraide n'ont pu payer un pourcentage de rendement des dépôts aussi élevé que les taux d'intérêt courants. Il n'est donc pas étonnant que bien des membres aient retiré leurs avoirs des Caisses d'entraide pour les placer dans les succursales bancaires, par exemple, où les taux d'intérêt sur les dépôts à terme étaient plus élevés. Les Caisses populaires ont d'ailleurs connu le même problème.

Une réforme très aléatoire

Comme les retraits de fonds se sont accélérés après les reportages du réseau TVA, les dirigeants de la Fédération des Caisses d'entraide ont imposé un moratoire sur ces retraits et ont décidé à Alma de «geler» pour six mois, soit jusqu'au 28 février prochain, les parts sociales des membres. Ils vont proposer à ceux-ci (près de 400,000) de transformer 25 pour cent de leurs dépôts en actions ordinaires et le reste en dépôts à terme ou en épargne-actions, épargne-retraite et épargne-logement, qui tous donnent droit à un crédit d'impôt. C'est ce crédit d'impôt qui servira d'argument majeur aux dirigeants des Caisses pour convaincre leurs membres de voter en faveur du

projet de M. Dugal et de fournir ainsi \$200 millions de capitaux de risque (25 pour cent des dépôts) à la Fédération. Les dirigeants ont l'appui du gouvernement pour transformer ainsi les Caisses, de sociétés coopératives en sociétés de prêts ordinaires. À condition, bien sûr, que 75 pour cent des membres approuvent cette transformation d'ici le 28 février prochain.

Quels que soient les avantages que les dirigeants des Caisses voient dans cette transformation, il s'agit tout de même d'une réforme qui repose sur un abus de confiance initial et sur un abus d'autorité subséquent. On ne peut qualifier autrement le fait de supprimer la garantie d'un pourcentage de rendement concurrentiel des dépôts qu'on avait promis aux membres et de leur interdire ensuite de retirer leurs dépôts comme ils en avaient le droit en tout temps. La fin justifie les moyens seulement lorsque les gens concernés sont d'accord sur cette fin. Dans le cas contraire il s'agit d'une imposture. Il est loin d'être certain, en effet, que les 400,000 membres ont tous été d'accord avec les décisions des dirigeants des Caisses qui ont en réalité changé les règles du jeu en pleine partie.

Il faut alors se demander quels sont les droits du simple citoyen dans cette affaire. A-t-il

droit de disposer de ses propres épargnes, les placer où il veut et les retirer quand il veut dans la mesure où il respecte ses engagements? Dans l'affirmative, on peut se demander pourquoi le gouvernement non seulement permet mais facilite une violation assez désinvolte du droit des citoyens de disposer de leurs avoirs, sous prétexte que les Caisses d'entraide ont besoin de capitaux stables. Cette attitude serait peut-être justifiable s'il n'y avait pas d'autres sociétés prêteuses. Mais tel n'est pas le cas.

Que fait-on alors des citoyens qu'on a sollicités pour placer leurs épargnes dans une Caisse d'entraide en les assurant qu'ils pourront les retirer quand ils auront besoin de leur argent? Veut-on développer un capitalisme régional canadien-français sur le dos des petits épargnants? Car même si 75 pour cent des membres des Caisses acceptaient le projet Dugal, il resterait quelque 100,000 épargnants qui seraient tout de même de faux volontaires, des conscrits de l'entraide. C'est donc une attitude étrange pour un gouvernement qui prétend porter une attention spéciale à la défense des droits du citoyen. Il est vrai que l'obsession ethnocentrique de ce gouvernement engendre les pires incohérences, dans le but de faire bande à part dans tous les domaines.

Mme le ministre Pauline Marois prise à partie

Mme Pauline Marois
Ministre d'État à la
Condition féminine et au
Développement social
Québec

Madame,
UN PEU DE RESPECT,
MADAME LE MINISTRE.

La Presse de samedi le 22 août relate une entrevue d'Anne Richer, avec vous, durant laquelle vous vous en seriez prise aux organismes «pro-vie» et «parents catholiques» pour dénoncer leurs prises de position concernant l'avortement et l'éducation sexuelle à l'école. Vous auriez déclaré que «C'est fondamentalement de l'hypocrisie!»

Pareille intolérance de la part d'un ministre est plus que surprenant! Les associations ont le droit et le devoir de faire la promotion des principes et des politiques qui favorisent leurs objectifs et leur raison d'être et le moins qu'on puisse attendre des élus du peuple et encore plus des ministres, c'est le respect de ces groupes qui oeuvrent d'une façon pacifique à la promotion de la vie et de l'éducation.

Nous pourrions tout aussi bien taxer de contradictoires vos propres déclarations quand vous dites «qu'on ne peut pas être en soi pour l'avortement» et que vous favorisez par ailleurs les cliniques d'avortement dont la politique dans un grand nombre de cas se rapproche de plus en plus de l'avortement sur demande.

L'Association des parents catholiques s'est opposée au projet de programme d'éducation sexuelle du Ministère de l'éducation parce qu'il ne répond pas aux exigences d'une véritable éducation chrétienne à l'amour et qu'il favorise une philosophie pragmatique et hétérosexuelle de la sexualité. De plus il ne tient pas compte du développement psychologique de l'enfant. Des spécialistes en la matière comme «L'Équipe professionnelle de formation et de rééducation de Montréal» en ont aussi montré les déficiences graves. Si plusieurs groupes de parents ont réagi si fortement contre ce pro-

gramme c'est qu'ils sont déjà sensibilisés aux problèmes suscités par l'éducation sexuelle dans les écoles secondaires. Des cours semblables à ceux proposés par le Ministère de l'éducation sont déjà en vigueur dans un grand nombre d'écoles. Cet enseignement, loin d'aider la jeunesse, favorise une permissivité nocive et n'aide pas l'adolescent à former sa conscience et à comprendre l'amour véritable. Le manifeste des jeunes, paru dans la revue «JE CROIS» des mois juillet et août 81, vient relancer la voix des parents:

«Nous les jeunes, nous refusons catégoriquement le «tout l'monde le fait, fais-le donc». Ce n'est pas parce qu'une bonne partie du monde dans la société actuelle vit la sexualité à l'envers ou de travers, qu'on doive en faire la norme, la règle, et qu'on doive enseigner cela dans nos écoles. Or le programme d'éducation sexuelle abonde en ce sens. Nous ne sommes pas d'accord! Ça peut devenir de la folie collective ou un suicide provincial!»

Les familles catholiques, fidèles à leur foi et à l'Église, ont le devoir de lutter contre tout enseignement qui détruit les valeurs fondamentales ou les ignore.

Jean-Paul II lors de son dernier voyage aux Philippines déclarait:

«Avec une fierté légitime, on peut dire que ce que l'Église enseigne aujourd'hui sur le mariage et la famille a été son enseignement constant en fidélité au Christ... pour ces raisons l'Église n'édulcorera ni ne modifiera jamais son enseignement. En ce qui me concerne, je dois à ma charge apostolique, de réaffirmer aussi clairement et fortement que possible la condamnation par l'Église de la contraception artificielle et de l'avortement.»

Nous sommes favorables à une saine éducation sexuelle selon



Pauline Marois

certaines conditions que nous avons énoncées à plusieurs reprises et que nous pouvons résumer ainsi: — LES ÉCOLES PRIMAIRES — L'éducation à l'amour doit être respectueuse de l'âge de l'enfant, de son sexe et de son rythme d'apprentissage. Elle doit se faire à l'intérieur de la famille et relève des parents. Nous considérons qu'au primaire des cours magistraux ou de groupe ne peuvent tenir compte de l'évolution individuelle de l'enfant, de ses capacités émotives et intellectuelles. Leur période de latence reconnue par la science doit être respectée.

— LES ÉCOLES SECONDAIRES — Dans les écoles secondaires catholiques, une véritable éducation à l'amour basée sur la doctrine de l'Église et une préparation à la vie familiale seraient souhaitables à l'intérieur d'un projet éducatif chrétien avec des maîtres préparés à donner cette éducation.

Nous croyons qu'il est du devoir des ministres concernés d'établir un dialogue avec les groupes des «parents catholiques» et les groupes «pro-vie» et

de tenir compte de leurs revendications.

Veuillez accepter, Madame le ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Adeline MATHIEU,
présidente
Association des parents
catholiques du Québec

Mme Pauline Marois,
Vous me blessez en traitant les parents catholiques d'hyprocrites en ce qui regarde l'enseignement sexuel dans les écoles publiques.

Est-ce que notre attachement à l'enseignement de Dieu par l'Église catholique vous pique au point de vous mettre en colère et de nous considérer comme des sans-cœur?

Moi qui partageais l'opinion de Lionel Groulx, notre historien national, voulant que notre foi catholique était gardienne de notre langue, à mon étonnement j'entends par vos ministériels ma foi attaquée.

L'histoire se répète, déjà dans la Bible au temps de Samuel, les fils d'Israël, s'éloignaient de Dieu avec des arguments qui sont semblables à ceux invoqués aujourd'hui.

Je garde ma foi en Église catholique et me sens obligé de la défendre des idées contraires à l'Amour de Dieu et de ses commandements.

Pour moi le Christ libère beaucoup plus en profondeur que ne pourra jamais le faire notre Parti québécois.

Je suis membre du Parti québécois et malgré les erreurs de jugement de certaines personnes dans le Parti je lui garde ma confiance pour notre défense nationale.

Un père de cinq enfants
Robert GAGNIER
Roxboro

La manchette de votre livraison du 22 courant est une provocation et un outrage gratuits à la face de ceux de vos lecteurs qui ont à cœur le respect d'eux-mêmes et de leur semblables.

(...) Mme le ministre Pauline Marois n'a pas encore appris à maîtriser son langage en public (...) Celle-ci, qui a le don de l'insulte facile, ne semble pas, par contre, avoir l'air de s'embarasser des valeurs et des principes dont se prévalent légitimement ses opposants. Elle jette par-dessus bord des considérations importantes d'ordre existentiel pour ne retenir que celles dont se gargarisent les adeptes de l'amour libre depuis l'adolescence.

Les dimensions psychologiques, sociales, métaphysiques et sentimentales lui filent sous le nez comme l'eau coule sur le dos d'un canard.

Pro-Vie, traité d'hypocrisie, ne s'élève pas contre l'éducation sexuelle en tant que telle mais contre la façon de l'enseigner et des théories que cet enseignement véhiculerait s'il n'est pas perçu en fonction du développement harmonieux du cœur et de l'esprit de l'enfant.

Sous la houlette militante de notre ministre à la Condition féminine, les réalités de la vie sont peut-être encore présentées dans ces programmes déjà élaborés,

sans suffisamment de mise en garde, de ménagement à la sensibilité qui devrait en tout temps y présider.

Pourquoi donc cette allergie à la critique positive? A La Presse, Mme le ministre a déclaré: «Il est évident que si l'on ne fait pas l'éducation sexuelle... on va avoir des avortements».

Dans cet énoncé, il est clair que le ministre sous-entend que le but primordial de cette éducation est d'éviter la grossesse et non la formation de la personnalité intégrale de l'adolescent.

C'est cet aspect permissif que je déplore et trouve aberrant. Il dénote une ignorance crasse de l'être humain dans sa grandeur et sa générosité virtuelle si seulement on le sensibilisait dans les bons sens.

Tempérez contre ceux qui tiennent la barre du salut de la jeunesse et de toute une civilisation est une manie exécrable. Pro-Vie continuera sûrement sa tâche salutaire car elle a dû en voir d'autres.

«L'art vit de contrainte et meurt de liberté», a écrit A. Gide.

Jean MATATIAN,
Montréal

Discrimination policière

Avez-vous déjà critiqué le travail de certains policiers? Moi si, en faisant des allusions plus ou moins sérieuses sur la compétence de ceux qu'on appelle parfois «les beus». Mais voici qu'une certaine journée nous constatons la disparition de la voiture d'un parent, stationnée sur notre propriété. Bien sûr ce n'était pas un modèle de l'année mais elle était encore en très bon état.

Provisoirement mise au rancart, voilà qu'un matin elle a disparu. Les policiers appelés font leur rapport pour ne plus donner signe de vie pendant plus d'un mois. Puis voici qu'ils reviennent avec un petit air sceptique, demander des renseignements additionnels. Je leur donne même le nom de quelques voisins qui ont été témoins du vol. Et voici

qu'après avoir tourné autour du pot, ils me donnent leur version de l'histoire: «Vous n'auriez pas appelé vous-même un garagiste pour empocher l'argent de la vente de la voiture?»

Parce que jeunes et moins fortunés nous faisons face à une discrimination inacceptable de la part du corps policier. En tant que citoyens qui payons nos taxes, c'est ce genre de travail que nous subventionnons. Signaler un vol pour en être accusé tout à fait gratuitement. Nous le dénonçons.

Louise COSSETTE
Guy MICHIELS
Mille-Isles

P.S. Le voleur peut courir tranquillement.

Festival du film qui marginalise le cinéma québécois

Nous étions venus massivement en 1979 manifester notre profond désaccord avec le Festival des films du monde. Pourquoi? Ce n'est pas que nous aimons rendre visite à Gina Lollobrigida. Nous sommes tout simplement venus dire que le mur du silence qu'on a érigé entre nous cinéastes, et le public, est de plus en plus infranchissable. Il suffira de lire les journaux et d'écouter les émissions de radio et de télévision consacrées à cet événement mondain pour se rendre compte que notre point de vue n'est nullement représenté, ni avant, ni pendant, ni après.

À ce grand sommet économique, sur le thème art, on parlera de plus de rentabilité, de productivité, de valeurs sûres, de piliers à consolider, de francs succès, de nouveaux records. Et avec cet éternel vocabulaire, on vous convaincra de la nécessité d'un plus gros festival pour l'an prochain, qui friserait le cap du million. C'est ça le cinéma avec un grand «C» et les organisateurs le savent bien, eux qui sont passés maîtres dans les sciences des vases communicants: industrie et culture.

Cette année, la chasse aux subventions a rapporté plus de \$500,000 dont \$250,000 proviennent de ministères québécois (Affaires culturelles, Affaires intergouvernementales, Tourisme, Chasse et Pêche) et de l'Institut québécois du cinéma. Nous n'acceptons pas l'effacement de la dette de \$50,000 que le Festival des films du monde devait à l'IQC. Pourquoi ce même institut, connaissant le mécontentement du milieu cinématographique québécois, se permet-il dans sa philosophie de monopole, de faire passer aussi facilement le FFM à Go et de lui faire collecter \$50,000 additionnels? Pour payer ses hôtels...

Compte tenu de l'urgence de la situation et des très faibles moyens économiques dont nous disposons, nous croyons plus que jamais que ces argentés devraient servir à développer notre jeune cinématographie, à accroître notre participation à des événements culturels et cinématographiques (ici et ailleurs) non compétitifs basés sur l'existence des cinémas nationaux et à consolider les outils en place.

Comment ce gouvernement peut-il dilapider autant d'argent dans un seul événement qui dure dix jours, alors qu'il ne fait rien pour régler les problèmes chroniques auxquels nous sommes confrontés à longueur d'année. Rappelons seulement l'envahissement des écrans à 90% par l'industrie hollywoodienne.

À l'heure même où le prestigieux Festival de Cannes est remis en question par la presse internationale qui y voit de plus en plus le rendez-vous de commerçants et de représentants d'un cinéma avachi, on nous propose un deuxième Cannes, américain, celui-là, qui fera bien plaisir à l'oncle Valenti qui n'aura même pas à payer la note, et ce, avec la bénédiction de nos bons gouvernements.

Pour nous assujettir, nous dissoudre collectivement, on nous propose le grand rêve à l'échelle du monde. Devant cette menace de la planification des esprits par la pensée internationale, IL FAUT REAGIR. C'est tout le collectif qui est menacé de disparaître devant ce rouleau compresseur. Comprendrons-nous enfin où nous mène cette pensée transcontinentale et comment cette propagande idéologique (lire financière) contribue à l'acculturation du public québécois et à la marginalisation de son cinéma, au profit de quelques individus?

En tant que travailleurs culturels, nous nous opposons à cette CULTURE DE L'ARGENT et refusons de faire danser vos dollars.

Que restera-t-il pour le public après ce marathon-bouffe de dix jours? Le grand prix des Américains et son troupeau de petits frères. Que restera-t-il pour nous, cinéastes, après ce grand festin?

Nous ne sommes pas des empêcheurs de danser en rond mais lorsqu'on reçoit du monde chez nous, on aimerait leur faire entendre l'originalité de notre musique. Nous sommes pour une ouverture sur le monde mais nous ne cautionnerons pas par notre silence ancestral ou notre abject laisser-faire tous ces festivals, festivals qui n'auront jamais aucun rapport avec notre réalité. Nous ne sommes pas à ce point insensibles au mépris, chers organisateurs, et veuillez croire que notre farouche volonté de créer sans vous et contre vous une authentique cinématographie se fauilera entre vos soleils immobiles.

LA DEMISSION DEVANT LE DEFU N'A JAMAIS SU QU'EN GENDRER LA SOUMISSION.

Pour nous, il s'agit de gagner ou de perdre. Voilà pourquoi nous proposons un frein à vos futurs sommets économiques et recommandons énergiquement l'interruption des subventions à un tel festival.

Et s'il est vrai que le cinéma est gauchissant de par sa nature même, comme le dit Monsieur Losique (cf La Presse, 15/08/81), alors que vient faire ici Jack Valenti, président de la Motion

Picture Association of America? Avant qu'il ne soit trop tard,

SAUVE QUI PEUT
LE CINÉMA

Des cinéastes en colère
Le 20 août 1981

SIGNATAIRES (tous cinéastes)

Depuis son accession au pouvoir en 1976 combien d'espoirs avait fait naître cette jeune équipe ministérielle péquiste pleine d'idées nouvelles et s'appuyant à nous amener des réformes d'une nécessité vitale pour une collectivité en pleine évolution.

En matière culturelle on se disait que ça allait de soi, que les premiers gestes seront posés là. Les écrivains et les cinéastes, dans les œuvres qu'ils ont créées ont largement aidé à cette conscience «nationale» qui porta l'équipe Lévesque au pouvoir.

Nous sommes en 1981, deuxième mandat du gouvernement «social-démocrate» du Premier ministre Lévesque. Trois ministres se sont succédé aux Affaires culturelles: Louis O'Neill, Denis Vaugeois, maintenant Clément Richard.

Pendant que le cinéma, lui, se développe dans les cadres établis par Denis Hardy, ministre libéral, en 1975, cadres étroits, étouffants, mais dont certains articles que les péquistes n'appliquent pas, pourraient, en attendant, très bien faire l'affaire. Mais revenons plus en détail au dossier lui-même. Le ministère des Affaires culturelles administre un budget de \$105 millions. \$4 millions sont consacrés au cinéma, administrés par l'Institut québécois du cinéma, organisme justement créé par la loi libérale de 1975. Des centaines de cinéastes doivent donc se partager des miettes pour soutenir, maintenir et faire évoluer notre «cinématographie nationale» qui se diffuse dans un contexte où le circuit des «bonnes salles» est monopolisé par des multinationales américaines. Donc, peu de moyens pour produire, pas d'accès aux salles pour faire connaître, apprécier ou critiquer nos films par le public, pour aussi l'accroître ce public, et l'habituer à apprécier une façon originale, différente de la façon «hollywoodienne», de faire des films, de découper la réalité. Ce qui, par conséquent, n'entraîne aucune rentabilité économique, accroît les déficits de l'Institut québécois du cinéma qui vient de se voir contraint de mettre sur

Jacques Leduc, Diane Létourneau, René Polhier, André Forcier, Jean Chabot, Paule Baillargeon, Jean Gagné, Claude Lortie, Pierre Falard, Michel Moreau, André Gagné, Sylvie Groulx, André Melançon, Hughes Tremblay, François Dupuis, Guy Siméon, Claude Carlier, Jean-Pierre Lefebvre, François Brauli, Yves Dion, Joyce Rock, Jean Saulnier, Bruno Carrière, Georges Lévesque, Léopoldin, Monique Lamy, Alain Chartrand, Louis Ricard, Michel Gauthier, Robert Tremblay, Lise Bonenfant, Jacques Clairoux, Richard Boute, Serge Gagné, Pier-

re Goupil, Pascal Gélinas, Estelle Leblond, Roger Cantin, Suzanne Guy, Hugues Michon, Francine Allaire, Bernard Gosselin, Richard Lavoie, Claude De Meisneuve, François Vinet, Louis Devault, Michel Bouchard, Lucille Veilleux, Richard Geoffroy, Jean Boudary, Lulu Tremblay, Danyte Patenaude, René Brodeur, Jorge Ruiz, Gerardo Ieraci, Serge Giguère, Marcel Simard, Yolaine Rouleau, François Bouvier, Christiane Daviault, Nicolas Zavoala, René Bail, Michel Lemeux, Sylvie Van Brabant, Richard Desjardins, Michel Gauthier,

Frank LeFlaquais, Marcel Sabourin, Monique Croulière, Brigitte Sauriol, Morgane Lalonde, Pierre Juras, Alain d'Aix, Martin Duckworth, Fulvio Spadari, Tahani Rached, Louis Dussault, Roger Frappier, Claude Leflamme, Réjean de Roy, Claude Marchand, Fernand Bélanger, Jean-Daniel Lafond, Luc Gauthier, Julien Poulin, France Capistran, Arthur Lamothe.

N.B. Ce texte est aussi signé par divers organismes et par d'autres personnalités du milieu.

Le Parti québécois a déçu les cinéastes

Depuis son accession au pouvoir en 1976 combien d'espoirs avait fait naître cette jeune équipe ministérielle péquiste pleine d'idées nouvelles et s'appuyant à nous amener des réformes d'une nécessité vitale pour une collectivité en pleine évolution.

En matière culturelle on se disait que ça allait de soi, que les premiers gestes seront posés là. Les écrivains et les cinéastes, dans les œuvres qu'ils ont créées ont largement aidé à cette conscience «nationale» qui porta l'équipe Lévesque au pouvoir.

Nous sommes en 1981, deuxième mandat du gouvernement «social-démocrate» du Premier ministre Lévesque. Trois ministres se sont succédé aux Affaires culturelles: Louis O'Neill, Denis Vaugeois, maintenant Clément Richard.

Pendant que le cinéma, lui, se développe dans les cadres établis par Denis Hardy, ministre libéral, en 1975, cadres étroits, étouffants, mais dont certains articles que les péquistes n'appliquent pas, pourraient, en attendant, très bien faire l'affaire. Mais revenons plus en détail au dossier lui-même. Le ministère des Affaires culturelles administre un budget de \$105 millions. \$4 millions sont consacrés au cinéma, administrés par l'Institut québécois du cinéma, organisme justement créé par la loi libérale de 1975. Des centaines de cinéastes doivent donc se partager des miettes pour soutenir, maintenir et faire évoluer notre «cinématographie nationale» qui se diffuse dans un contexte où le circuit des «bonnes salles» est monopolisé par des multinationales américaines. Donc, peu de moyens pour produire, pas d'accès aux salles pour faire connaître, apprécier ou critiquer nos films par le public, pour aussi l'accroître ce public, et l'habituer à apprécier une façon originale, différente de la façon «hollywoodienne», de faire des films, de découper la réalité. Ce qui, par conséquent, n'entraîne aucune rentabilité économique, accroît les déficits de l'Institut québécois du cinéma qui vient de se voir contraint de mettre sur

pied une structure d'accès à la production tout à fait élitiste, basée sur la rentabilité «économique», sur les rendements au box-office, ce qui va contribuer à éliminer 90% des cinéastes actuels qui ne peuvent plus faire partie des plans de l'Institut.

Si ce plan quinquennal avait été adopté il y a quatre ans par exemple, on n'aurait pas eu: l'Hiver Bleu d'André Blanchard, Comme des chiens en cage de Richard Desjardins, le Grand remue-ménage de Sylvie Groulx et Francine Allaire, Une histoire de femmes, Plusieurs tombent en amour, la Cuisine rouge, les Grands enfants, Vie d'ange, etc... Tous des films d'abord producteurs de sens «culturels». Devant de tels problèmes, fondamentalement, un problème d'expression culturelle d'abord, il est encore des signes d'hygiène mentale qui se manifestent chez les cinéastes, et la manifestation du 20 août contre le Festival des films du monde en était un exemple. Ce festival qui se finance à même des fonds publics, dont l'administration accumule d'année en année des déficits éponges par l'État, administration... qui se fait le tremplin de films que des gros producteurs viennent lancer à Montréal, avec l'aide de nos subventions, qui exalte le «glamour» hollywoodien, le faste et le mépris le plus malhonnête à l'égard des cinéastes d'ici, un festival qui n'a aucune racine sur notre réalité. Un festival où, encore cette année, 75% des films sont soit en anglais uniquement, soit sous-titrés en anglais, dans les versions qui sortiraient dans les salles commerciales de la deuxième ville francophone du monde où, à part pour les films de France, il est très rare qu'on puisse voir en français ou sous-titrés en français des films en primeur.

Et notre ministre actuel des Affaires culturelles, pendant que les cinéastes manifestaient dehors, «rendait hommage aux artistes» à l'intérieur, inaugurant cet instrument d'aliénation collective.

A moins d'être inculte ou parfaitement naïf, le ministre s'a-

dressait plutôt au Jet-Set, à la haute finance, à ceux qui occultent notre possibilité d'expression culturelle authentiquement nationale. Le ministre, au nom de son gouvernement, prenait position en faveur de la grande industrie. Or, dans le contexte géopolitique d'un Québec franco-phon en Amérique du Nord, dans un premier temps, la rentabilité doit d'abord être une notion «culturelle», et, dans un cabinet de ministre c'est au responsable du dossier culturel de défendre cette notion. Or M. Clément Richard ressemble plutôt à un ministre des Finances.

Alors, Monsieur le ministre

Pourquoi pas une loi 101 du septième art?

Lettre à monsieur Clément Richard, ministre des Affaires culturelles, à propos de son intervention lors de l'ouverture du Festival des Films du Monde.

(...) Certaines personnes dites du «milieu» chahutent le Festival. Quoi qu'elles en pensent, je me réjouis de l'inlassable travail de monsieur Serge Losique pour amener à Montréal des films de qualité. Si j'attendais après les gogochistes ou les dévôts des diverses chapelles pour avoir accès au cinéma international de qualité, je serais mort de faim depuis longtemps!

D'ailleurs, à mon avis, elles frappent à la mauvaise porte. La part importante de responsabilité dans ce charabia de mon cinéma québécois revient d'abord à votre ministère qui après cinq ans de pouvoir péquiste dit nationaliste n'a encore rien fait pour modifier substantiellement ce qui se passe sur les écrans que j'ai devant les yeux. Je trouve inacceptable que le travail de mes grands cinéastes québécois (Groulx, Lamothe, Lefebvre, Arcand, etc...) ne soit pas mis davantage en valeur: ces cinéastes ont certainement la maturité et la maîtrise pour nous donner d'autres grands films, pourquoi votre ministère ne leur en donne-t-il pas les moyens? Qu'on finance les commerciaux Carle, Hé-

des Affaires culturelles, s'il vous plaît, ne venez plus vous gargariser en public de vocabulaire nationaliste, vos gestes trahissent une opinion mercantiliste. Si on se fie désormais aux institutions québécoises pour développer le cinéma québécois, il n'y aura plus de cinéma québécois. Nous savons maintenant quelles sont les priorités de ce gouvernement et ça n'a rien à voir avec la culture, sauf quand il faut s'en servir pour se faire élire. On ne compte plus sur vous, ne comptez plus sur nous...

Louis DUSSAULT
Cinéaste et distributeur
Montréal

roux, etc... ou les insipides Beaudin, ONF et Co. à la limite, je n'ai rien contre; mais qu'on sache que ces vendeurs de broches hollywoodiennes ou oenoffiennes n'ont jamais parlé à mon cœur de Québécois.

Qu'attendez-vous, monsieur le ministre, pour nous rendre nos yeux: couchez-vous dans le même lit que nos aliénateurs made in USA? L'heure des déclarations d'intentions et des vœux pieux est passée. Votre gouvernement a eu le courage de la loi 101: c'est maintenant une loi 101 du cinéma québécois que j'attends pour que mon peuple ait accès aux yeux de ses fils cinématographiques les plus remarquables. Quant au Festival des films du monde, vous devez lui accorder tous les moyens de survivre, en lui faisant quelques mises au point sur la place du cinéma québécois, le rôle et l'autorité de monsieur Serge Losique, les ridicules mondanités, le vedettisme de bas étage et le sensationnalisme à la jet society. On aurait d'ailleurs sûrement intérêt à remplacer toutes ces mondanités internationalistes de l'organisation actuelle par la simplicité et la chaleur québécoises, sans lésiner sur la qualité à tous les niveaux.

Gilles TRAHAN
Saint-Luc

VIGOUREUSE PROTESTATION DE WASHINGTON

Un avion-espion américain a été la cible d'un missile nord-coréen

d'après Reuter, AFP, UPI

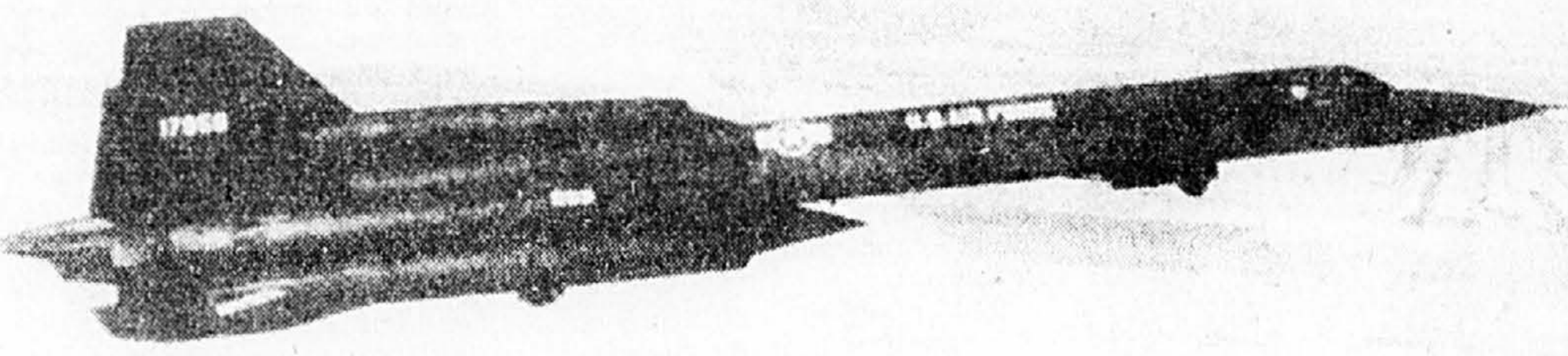
Les Etats-Unis ont accusé hier la Corée du Nord d'avoir provoqué un «dangereux incident» en tirant un missile sur un avion de reconnaissance américain «SR-71» qui effectuait une mission de routine dans «l'espace international et sud-coréen».

Le gouvernement américain considère cette action comme un acte «parfaitement illégal» et une «violation des lois internationales». Les Etats-Unis ont demandé à l'URSS et à la Chine de faire part au gouvernement nord-coréen de la «profonde inquiétude» de Washington.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Dean Fischer, en confirmant l'incident, a précisé que l'avion avait bien été la cible d'un missile. Mais l'engin a explosé à plusieurs milles du «SR-71», l'avion-espion le plus perfectionné des Etats-Unis.

Hier soir, la Corée du Nord n'avait pas encore commenté l'incident.

M. Fischer a déclaré que les Etats-Unis entendaient poursuivre ces vols de reconnaissance et



Le SR-71, l'avion-espion le plus perfectionné des Etats-Unis.

téléphoto PA

qu'ils prendraient «toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité».

A part sa mise en garde à Pyongyang, le gouvernement américain s'est borné hier à demander la réunion pour samedi de la commission d'armistice à Panmunjon «pour protester contre cet acte qui viole aussi bien l'esprit que la lettre de l'armistice de 1953» entre les USA et la Corée du Nord. Celle-ci n'a

pas encore fait savoir si elle participerait à la réunion.

Cet incident survient une semaine après que des avions américains eurent abattu deux avions de chasse libyens en Méditerranée. Au lendemain de cet incident, le président Reagan avait déclaré que «l'Amérique est assez musclée pour que ses paroles soient prises au sérieux».

Le Pentagone a précisé de son

dique-t-on au Pentagone. Le manque de détails fournis par le gouvernement américain s'explique par son souci de préserver le secret des missions effectuées par le SR-71.

Cet appareil, en service depuis 1966, est un avion à très hautes performances qui vole à plus de 3.000 km/heure à des altitudes de 24.000 mètres. L'appareil impliqué dans l'incident de mercredi avait probablement décollé de la base de Kadena, à Okinawa, indiquait-on de source militaire.

Le SR-71 est le successeur du célèbre avion d'espionnage U-2, dont un exemplaire avait été abattu au-dessus de l'URSS en 1960.

De source proche du Pentagone, on indiquait hier que le missile tiré en direction de l'avion américain était probablement un Sam-2 de fabrication soviétique. La Corée du Nord dispose de 45 bases équipées de ce missile.

Pour sa part, la Corée du Sud a accusé Pyongyang de grave provocation militaire en tirant un missile sur un appareil américain.

Ulster: le Sinn Fein condamne la violence inutile

d'après AFP, Reuter, AP

Le député républicain irlandais Owen Carron, récemment élu à Westminster, a été autorisé hier à visiter la prison de Maze, en Ulster, à condition de ne pas discuter de la grève de la faim avec les militants emprisonnés.

Aucune date n'a encore été fixée. M. Carron, élu le 21 août dans la circonscription de Fermanagh-South Tyrone pour défendre les intérêts des grévistes de la faim de la prison de Maze, doit rencontrer aujourd'hui Michael Alison, le sous-secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, responsable des pénitenciers de cette province.

A Londonderry, le Sinn Fein, l'aile politique de l'IRA, a condamné les émeutiers qui attaquent les forces britanniques à coups de cocktails molotov, déclarant qu'ils nuisent ainsi à la cause des grévistes de la faim de Maze.

«Ceux qui se livrent à de tels actes doivent en assumer la responsabilité, car ils nuisent gravement au soutien vital dont les prisonniers ont besoin», a déclaré le porte-parole.

Néanmoins, des jeunes ont lancé hier bombes à essence, bouteilles, pierres et autres projectiles sur les forces de l'ordre présentes dans le quartier de Creggan Estate, un secteur catholique. Il n'y a eu ni blessés ni arrestations.

La mise en garde du Sinn Fein faisait suite à un incident survenu mercredi, lorsqu'un cocktail molotov a raté le véhicule de police pris pour cible et abouti sur la banquette arrière d'une auto, blessant une femme et trois enfants. Le porte-parole du Sinn Fein a souligné qu'un cocktail molotov pouvait causer peu de dégâts à une Land Rover blindée à l'épreuve des balles.

Un représentant des détenus républicains de Maze a abondé dans le même sens, soulignant que les émeutes provoquées par les jeunes ne pouvaient que blesser des innocents.



téléphoto UPI

Jimmy Carter casse la croûte avec des Pékinois au cours d'une randonnée à bicyclette dans les rues de la capitale chinoise.

Deng reproche à Reagan de faire «stagner» les relations avec la Chine

PEKIN (AFP, UPI) — L'homme fort de la Chine, le vice-président Deng Xiaoping, a indirectement accusé hier le président Ronald Reagan d'être à l'origine d'une «stagnation» dans les relations sino-américaines.

Recevant l'ancien président Jimmy Carter, en visite à Pékin, M. Deng a déclaré: «J'espère sincèrement que les relations sino-américaines continueront de se développer au lieu de stagner».

M. Deng a également exprimé l'espoir que l'administration Reagan «continuerait à faire des efforts pour développer» les relations amorcées entre la Chine et les Etats-Unis par les présidents Nixon, Ford et Carter.

Pour sa part, M. Carter s'est déclaré convaincu que la normalisation sino-américaine ne serait pas remise en cause. «Nous pensons que les avantages de la nouvelle relation sont si grands et si évidents aux yeux du peuple américain que le processus sera permanent», a-t-il dit.

M. Deng a affirmé que la Chine «n'oubliera jamais» ce qui est survenu pendant la présidence de Carter que le processus de normalisation a été réalisé et «que nous avons établi les trois principes gouvernant la question de Taiwan».

La question de Taiwan est actuellement l'un des principaux points de désaccord entre Pékin et le successeur de M. Carter à la Maison-Blanche. La Chine reproche notamment au président Reagan de ne pas se conformer à l'accord de normalisation qui a mis fin aux relations officielles entre Taïpeh et Washington.

L'entretien entre MM. Deng et Carter a duré environ une heure et demie et a porté notamment sur la question de Taiwan, a-t-on appris de source américaine.

M. Carter, qui en était à la quatrième journée de sa visite en Chine à l'invitation de Pékin, a fait hier une tournée à bicyclette dans les rues de la capitale chinoise, en compagnie de sa femme.

Solidarité menace d'interdire son congrès aux médias officiels

d'après AFP, Reuter, AP, UPI

L'épreuve de force entre les autorités polonaises et Solidarité a franchi un nouveau palier hier avec la menace par le syndicat d'interdire aux journalistes de la télévision l'accès à son premier congrès national, du 5 au 7 septembre, à Gdansk.

Les services de presse du congrès ont brandi cette menace après le refus, selon eux, de la télévision d'Etat de participer à une réunion sur la couverture de l'événement. Solidarité désirent s'assurer de l'objectivité des comptes rendus, il a demandé un contrôle sur le contenu des informations diffusées.

Le syndicat menace également toujours de déclencher une

grève de six jours des ouvriers du livre et proteste contre la campagne que mènent, selon lui, les autorités pour maintenir la tension dans le pays. Solidarité a notamment accusé le pouvoir de mener «une campagne de désinformation sans précédent depuis août 1980» afin de renverser le cours des événements en Pologne.

Dans un communiqué, le syndicat indépendant estime que «la campagne de propagande actuelle vise à ce que la majorité des gens n'apprenne jamais que la lutte en cours vise à sauver le pays du spectre de la famine».

Les autorités ont répliqué en accusant le syndicat de créer la

tension et en affirmant qu'elles ne toléreraient pas qu'il réduise de nouveau la presse au silence.

A Moscou, les Izvestia ont accusé hier la presse «bourgeoise» ouest-allemande d'inciter les extrémistes polonais à changer la structure du pouvoir en Pologne. L'organe central du gouvernement soviétique parle aussi d'une campagne de désinformation qui a pour but de remettre en question le rôle dirigeant du Parti ouvrier unifié polonais (POUP) et les «idéaux et principes du socialisme».

Au sujet du POUP, il a annoncé que le 3e plénum de son comité central se tiendra mardi prochain, le 2 septembre, à Var-

sovie. Un seul point à l'ordre du jour: «Les tâches du parti en ce qui concerne la position de l'autogestion ouvrière dans les entreprises socialistes dans le cadre de la réforme économique».

Le président de Solidarité, Lech Walesa, envisagerait de venir au Canada en octobre afin de rencontrer des représentants gouvernementaux et syndicaux. Un député canadien, Tony Ruprecht, de Parkdale, a appris la nouvelle lors d'une visite à Gdansk.

Lane Kirkland, président de la centrale américaine AFL-CIO, qui a fourni plus de \$250.000 à Solidarité depuis sa création, assistera au congrès du syndicat polonais le mois prochain.

Pretoria préparerait un retrait discret d'Angola

LUANDA SIGNALAIT DE VIOLENTS COMBATS HIER

d'après AFP, Reuter, UPI

La situation s'est aggravée hier en Angola, où pour la première fois depuis le début de l'incursion sud-africaine, Luanda a fait état de violents engagements autour de la ville de N'Giva, anciennement Pereira de Eca.

Un communiqué du ministère de la Défense annonce que les troupes angolaises ont abattu un hélicoptère sud-africain, détruit un char et causé des pertes non précisées aux assaillants.

Toutefois, l'agence angolaise

Angop affirmait hier qu'en raison des actions défensives rapides de l'armée angolaise et des condamnations internationales immédiates de cette incursion, les troupes sud-africaines se préparaient à un retrait discret. D'ailleurs, de sources proches du ministère portugais des Affaires étrangères, on indiquait à Lisbonne que des informations non confirmées font état d'un retrait des Sud-Africains. En Afrique du Sud également, on a imposé un couvre-feu le long de la frontière entre l'Angola et la Namibie, ce qui est interprété comme un signe avant-coureur

d'un retrait des forces de Pretoria.

L'incursion militaire sud-africaine a été condamnée aussi bien par l'URSS et la Libye que par les pays occidentaux européens, mais les Etats-Unis se sont bornés à déplorer «l'escalade de la violence en Afrique australe».

Le président de la République d'Angola, Jose Eduardo Dos Santos a demandé hier la «convocation urgente» du Conseil de sécurité de l'ONU à la suite des «actes agressifs de l'Afrique du Sud contre l'intégrité territoriale» de l'Angola.

Le conseil de sécurité se réunit d'ailleurs aujourd'hui en fin d'après-midi pour étudier la plainte de l'Angola. Selon le scénario

envisagé, le président du conseil, Jorge Illueca, ferait une déclaration déplorant l'attaque sud-africaine et demandant le retrait des troupes de Pretoria.

A Londres, le ministre kenyan des Affaires étrangères, Robert Ouko, a déclaré que les pays membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) exigeraient l'expulsion «totale» de l'Afrique du Sud de l'ONU, en raison de la politique de ce pays à l'égard de la Namibie et de son intervention militaire en Angola.

De son côté, le ministre sud-africain des Affaires étrangères, P. Botha, a invité les délégués des 15 pays membres du Conseil de sécurité à se rendre en Namibie pour y établir les

causes de l'instabilité et du conflit dans les zones frontalières. Selon lui, «les impressions, les préjugés et la propagande doivent laisser la place aux faits».

Pour les observateurs à Pretoria, le raid sud-africain aurait surtout pour but de prévenir une éventuelle offensive de la SWAPO (Organisation des peuples du sud-ouest africain) avant le débat aux Nations unies sur la Namibie début septembre.

Dans la capitale sud-africaine, on affirmait hier que l'objet du raid était de détruire les rampes de lancement de missiles sol-air Sam-3 récemment déployées dans le sud de l'Angola, ainsi qu'un des états-majors de la SWAPO.

DÉPÊCHES

AU LENDEMAIN du sommet israélo-égyptien, l'Egypte a réaffirmé sa détermination à récupérer toutes les colonies de peuplement juives construites dans le Sinaï lorsque le retrait d'Israël de la totalité de la péninsule sera effectué, en avril 1982. Un accord total aurait été réalisé entre l'Egypte et Israël en ce qui concerne la dernière phase du retrait israélien du Sinaï. Washington a été invité à envoyer un représentant aux pourparlers sur l'autonomie palestinienne le 22 septembre.

LE PARLEMENT iranien a rendu illégaux les drogues, breuvages alcooliques, images obscènes et toute musique «immorale». Les femmes sont désormais tenues de porter le tchador selon la nouvelle loi. Entre-temps, 72 membres de l'opposition de gauche (moudjahidin khalq) ont été arrêtés, tandis que 13 autres opposants étaient exécutés. Téhéran a réitéré sa demande d'extradition du commando de la vedette «Tabarzin».

LE MINISTÈRE britannique de l'Intérieur a interdit toutes les manifestations à caractère politique à Londres du 28 août au 28 septembre. Cette interdiction s'applique à deux manifestations qui devaient avoir lieu dimanche, l'une organisée par le National Front (extrême-droite) et l'autre par la Anti-Nazi League (anti-raciste). Ces marches devaient coïncider avec le carnaval de Notting Hill, un quartier peuplé surtout de gens de couleur.

L'ARGENTINE est en mesure de construire une bombe atomique. Toutefois, un responsable argentin a souligné que l'Amérique du Sud avait le privilège d'être un continent sans armes atomiques et a estimé qu'il fallait le maintenir dans cette situation. Toutefois, le vice-amiral Carlos Castro Madero a déclaré que si son pays se voyait menacé par une attaque extérieure de type nucléaire, la décision serait évidente.

LE CONSEIL d'Etat espagnol, organe consultatif suprême, a donné hier le feu vert au projet de gouvernement visant à faire approuver par le Parlement la demande d'adhésion de l'Espagne à l'OTAN. Jugeant la procédure choisie par le gouvernement conforme à la constitution, le Conseil d'Etat a jugé qu'il n'était pas nécessaire de tenir un référendum sur la question, l'approbation du parlement étant suffisante. Les partis communiste et socialiste, hostiles à l'adhésion, avaient demandé la tenue d'un référendum.

LE PREMIER ministre du Zimbabwe, Robert Mugabe, a lancé hier un avertissement à la «bande des trois», Ian Smith, l'évêque Abel Muzorewa et le pasteur Sithole, menaçant de les sanctionner s'ils continuent à mener des activités «subversives». Au cours d'un meeting à Chinamora, M. Mugabe a ajouté que les trois faisaient actuellement l'objet d'une surveillance. Le premier ministre a aussi critiqué Joshua Nkomo, son ancien partenaire du Front patriotique, pour ses remarques critiques à propos de la création d'une cinquième brigade militaire qui serait entraînée par des Nord-Coréens.

UNE ROQUETTE a été tirée hier contre les locaux de l'ambassade d'Arabie saoudite à Beyrouth-Ouest. L'attentat, qui n'a fait que des dégâts matériels légers, a été revendiqué dans un appel téléphonique à l'AFP par les «Combattants du rang-moudjahiddine» (Kassam), opposants irakiens favorables à l'Iran. L'organisation a dénoncé les positions hostiles de Ryad à la révolution iranienne et son appui à la guerre d'agression menée par l'Irak.

LE MINISTRE de la Défense du Salvador, Guillermo Garcia, s'est déclaré satisfait de l'aide militaire reçue des Etats-Unis et a dit que la junte n'accepterait pas d'aide d'autres sources. Au cours d'une conférence de presse, il a révélé que l'Argentine avait offert une aide militaire au Salvador pour combattre la guérilla de gauche, mais que cette offre a été rejetée. Les Etats-Unis livrent cette semaine quatre autres hélicoptères à la junte. San Salvador a été plongé dans l'obscurité mercredi soir à la suite de deux attentats à la bombe contre des installations de distribution d'électricité.

LE CANADA accordera \$14 millions au titre de l'assistance technique aux 12 états de la Communauté des Caraïbes (Caricom). Le haut commissaire du Canada à La Barbade, M. Alan Roger, a annoncé que l'aide de l'Agence canadienne de développement international est destinée à améliorer la coopération industrielle et technique et le transport aérien dans cette région.

«Ne touchez pas aux écoles privées», dit la Chambre de commerce

«Ne touchez pas aux écoles privées». Tel est l'avertissement que la Chambre de commerce du Québec a lancé au ministre de l'Éducation, hier, devant certaines hypothèses de travail qui transformeraient le régime d'écoles privées subventionnées qui existe actuellement au Québec.

Prenant vigoureusement la défense des écoles privées dans son télégramme au ministre, la Chambre de commerce trouve «tout simplement ahurissant de constater que certains proposent l'incompétence comme idéal égalitariste».

Prie d'expliquer, le porte-parole de l'organisme, M. Pierre Morin, assure qu'au cours de 15 dernières années, l'école publique s'est considérablement dégradée en terme de qualité d'enseignement et de milieu préparant à la vie... et dans tous ses aspects. Et comme système, le public est incapable de satisfaire les besoins de la population. D'où, selon lui, la suprématie du système privé qui s'est acquis une réputation d'excellence (malgré des programmes et des examens identiques à ceux du système public).

La Chambre de commerce se porte donc à la défense des 100,000 familles québécoises (il y a environ 100,000 élèves dans les 317 écoles privées) et des autres qui choisiraient l'école privée s'ils le pouvaient. «Tous ces gens n'accepteront jamais que le gouvernement abolisse l'école privée. Son existence demeure une option rassurante et un standard qui permet de juger l'école publique», prétend le communiqué de la Chambre de commerce.

«Nous soupçonnons, poursuit-il, que si certains bureaucrates veulent faire disparaître l'école privée c'est justement afin de mieux dissimuler ce que montre la comparaison: les résultats de notre système public ne justifient pas les \$4 milliards de dollars par an qu'il nous coûte.» Pour la C de C, les solutions à long terme aux problèmes du système d'éducation résident dans l'élargissement du réseau privé et le choix des parents.

La FNEQ

De son côté la Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ-CSN) exige que le gouvernement fasse connaître ses intentions quant à l'avenir des collèges privés. Le syndicat qui regroupe notamment quelque 600 enseignants de 20 maisons d'enseignement privé, estime qu'il y a dégradation des conditions de travail et de qualité d'enseignement des ces institutions.

Selon la FNEQ, une enquête récente montre qu'il y a moins de professeurs dans les collèges privés que dans les commissions scolaires pour donner le même enseignement, mais plus de cadres. Et les récentes compressions budgétaires auraient été absorbées par les professeurs avec menaces de fermetures ou de pertes nombreuses d'emploi.

«Il nous semble tout à fait inadmissible que les subventions importantes versées aux institutions privées ne puissent assurer aux professeurs la sécurité d'emploi alors qu'elles ont permis la construction et l'équipement d'édifices qui sont propriétés privées et qui assurent, eux, l'avenir de leurs propriétaires», de dire la présidente de la FNEQ, Mme Francine Lalonde.

La CEQ

Pour sa part la CEQ assure que le débat sur les structures qui semble s'amorcer avec le lancement dans le public d'hypothèses concernant l'avenir des commissions scolaires et des écoles privées ne la détournera pas d'un débat, à son sens plus important actuellement, sur les moyens, les ressources et les modes de financement alloués au développement de l'école publique.

Croyant voir dans ces «hypothèses» une tentative de diversion d'enjeux plus graves actuellement, elle n'en rappelle pas moins ses positions sur certains points soulevés au cours des derniers jours: que le système public dispense tous les services éducatifs et que les subventions ne soient accordées qu'au système public.

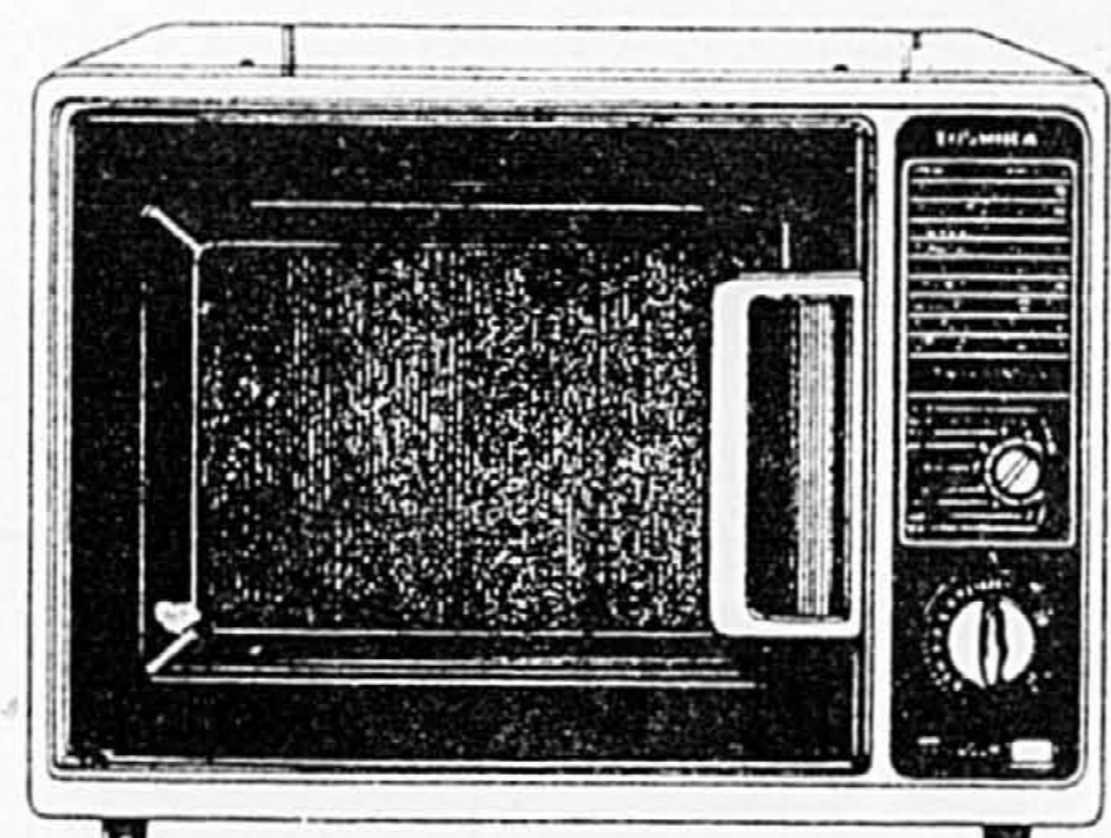
Elle note cependant, par la voix d'un porte-parole, M. Guy Bourdages, des points de convergence entre ses positions et celles qui semblent sous-tendre les «hypothèses» d'un groupe de travail. Notamment sur la modification du réseau de commissions scolaires qu'elle souhaite unifié tant sur le plan linguistique sur le plan confessionnel, étant entendu que l'école dispense les enseignements religieux demandés et qu'elles sont homogènes au plan linguistique.

Sur l'enseignement privé, elle réclame l'abolition des subventions mais trouverait inquiétant que les conseils scolaires soient jugés de leur pertinence «si l'on se fie aux déclarations des administrateurs du système public qui se font d'ardents défenseurs des écoles privées», tel M. Larivée, président de la CECM.



VENTE D'ENTREPOT

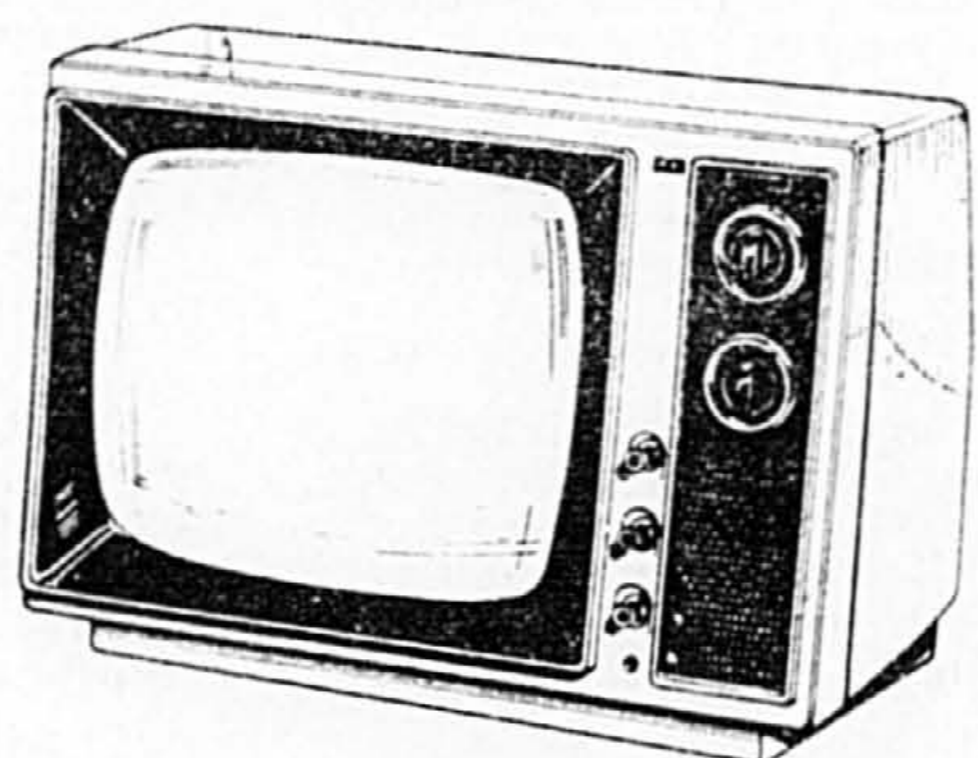
JUSQU'AU GRENIER... NOS MAGASINS REGORGENT DE MARCHANDISES À PRIX D'AUBAINE



FOURS À MICRO-ONDES TOSHIBA

PLATEAU ROTATIF AMOVIBLE
600 watts. Cycle de dégivrage variable. Minuterie. Four de .73 pi cu. en acier inoxydable. Ventilateur. Puissance réglable à 9 positions. Sonnerie et éclairage.

Garantie de 30 mois sur pièces et main-d'oeuvre, à domicile.



TRANSISTORISE, DE MARQUE CONNUE. Téléviseur portatif 12 pouces, noir et blanc. \$8987

Déshumidificateurs ELECTROHOME \$198



Modèle 8.2 pi cu., contenance 287 livres. Garantie incluse. \$266⁸²*

Modèle 12.3 pi cu., contenance 430 livres. Garantie incluse. \$299⁶⁴*

Modèle 16.2 pi cu. Contenance 560 livres. Garantie incluse. \$328⁸⁹

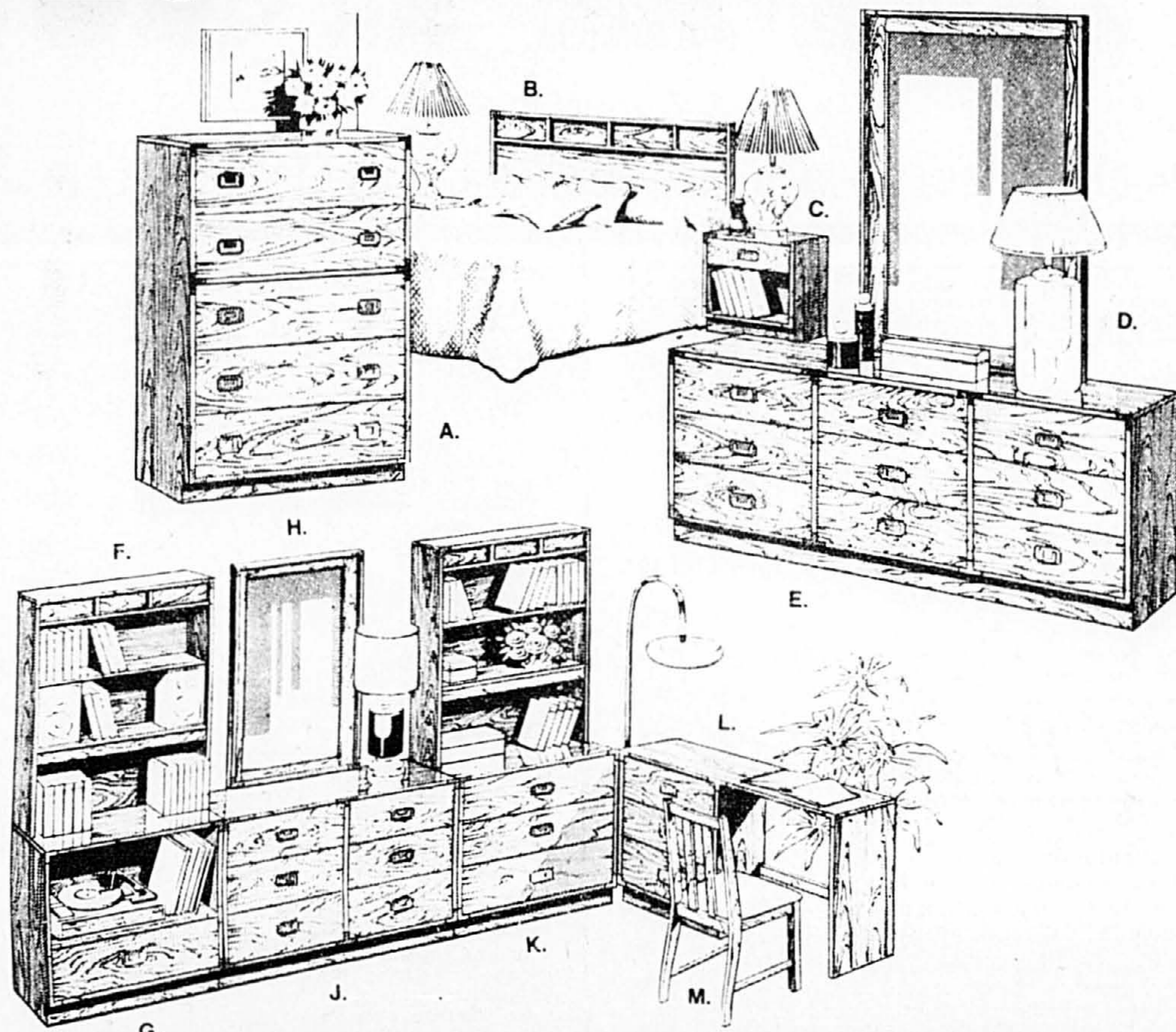
Modèle 19.2 pi cu., contenance 665 livres. Garantie incluse. \$356⁵⁷

Modèle 23.2 pi cu., Contenance 905 livres. Garantie incluse. \$378⁹²

*10" extra pour couleur amande dans le 8 et le 12 pi cu.

20% de rabais!

CUEILLETTE SUR PLACE... Livraison en sus

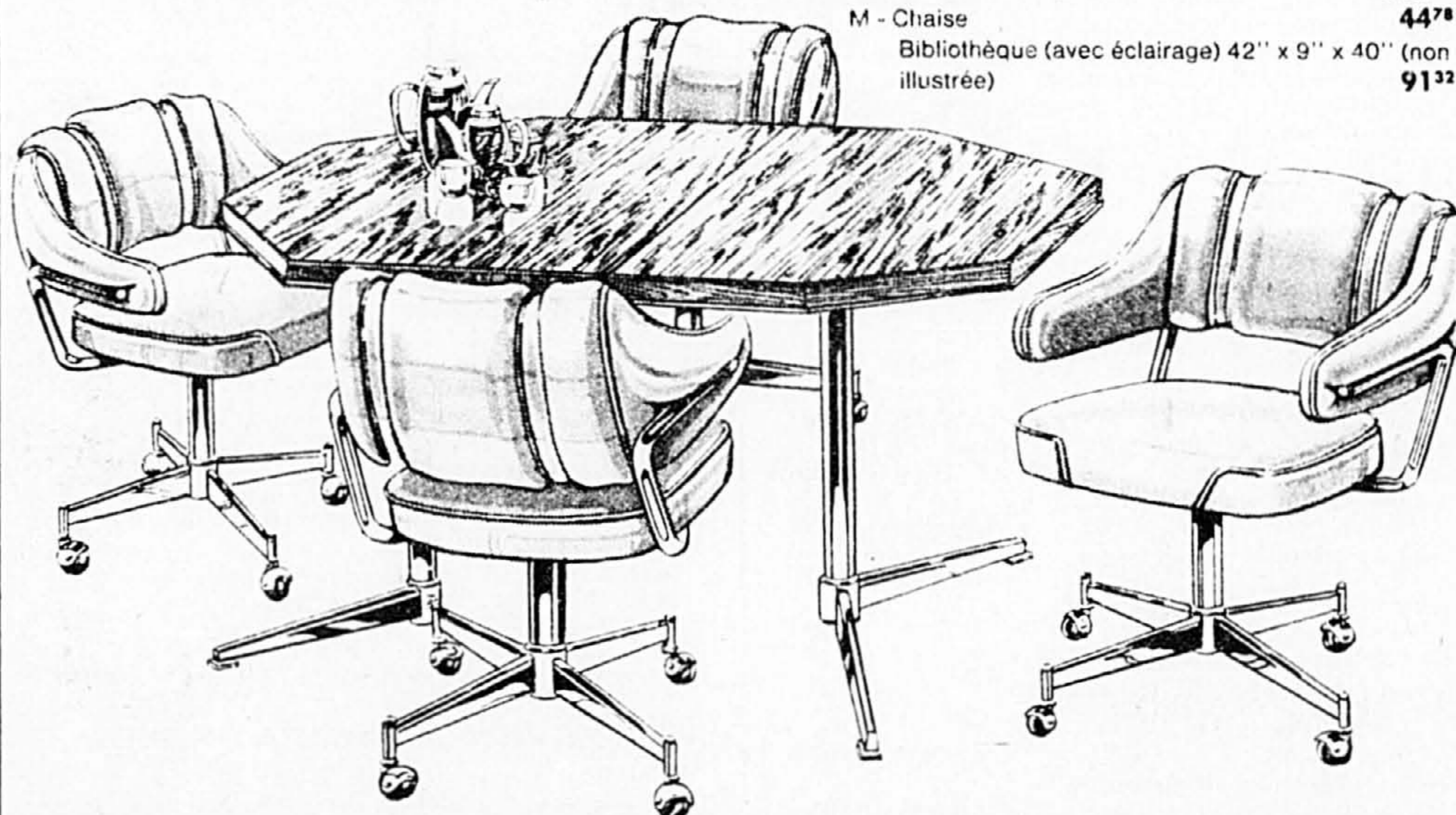


PIÈCES DE CHAMBRE À COUCHER DE STYLE CAMPAGNARD (STOCK SUIVI) RICHE FINITION NOYER

- A - Chiffonnier à 5 tiroirs 32" x 16" x 46" 159⁵⁶
- B - Tête de lit 39" 36⁴⁷
- B - Tête de lit 54-60 41⁴⁷
- C - Table de chevet 22" x 14" x 24" 66³⁹
- D - Miroir 22" x 36" 66⁴⁹
- E - Commode triple 62" x 16" x 30" 192⁸¹

Meubles élégants de style contemporain convenant à la plupart des chambres à coucher. Ferrures au fini de laiton antique posées sur une finition de noyer veiné. Choisissez vos besoins d'aujourd'hui que vous complétez plus tard.

- F - Bibliothèque 30" x 9" x 40" 57⁶⁶
- G - Casier pour chaîne stéréo 30" x 16" x 30" 72⁶⁶
- H - Miroir 18" x 38" 51⁴⁴
- J - Commode double 42" x 16" x 30" 141¹⁹
- K - Chiffonnier 3 tiroirs 30" x 16" x 30" 96³⁰
- L - Bureau 42" x 14" x 30" 116²⁶
- M - Chaise 44⁷⁸
- Bibliothèque (avec éclairage) 42" x 9" x 40" (non illustrée) 91³²



MOBILIER DE CUISINE 5 PIÈCES. FAUTEUILS PIVOTANTS SUR ROULETTES. ÉCONOMISEZ \$160.61

Quatre fauteuils de modèle enveloppant, en vinyle brun et à rembourrage épais de mousse. Table hexagonale à double piétement. 36" x 48" s'ouvrant jusqu'à 60 pouces. Revêtement en arborite similibois.

\$288

FESTIVAL D'ÉTÉ des FRUITS DE MER

En grand spécial tous les jours

DÎNER AU HOMARD COMPLET

Comprenant:
Soupe aux palourdes de Nouvelle-Écosse. Homard vivant du Nouveau-Brunswick grillé ou bouilli. Salade Pavillon. Pommes frites ou au four. Choix de nos succulents desserts. Brevéage.

LE TOUT POUR \$1395



Ouvert tous les jours à midi, le dimanche à 5h p.m.

Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, rue Peel 285-1636
En face du Sheraton Mont-Royal

4 FORMATS — UN SEUL PRIX Matelas ou sommiers SPRINGWALL

- 39 pouces
- 54 pouces
- 60 pouces
- 78 pouces

\$87

Formats Grand et Très grand offerts en ensembles.

Boul. Saint-Martin ouest, Laval
sortie 9 de l'Autoroute des Laurentides

LIGNE DE LAVAL: 688-3851
LIGNE DE MONTRÉAL: 336-7741

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi, mercredi, 9h - 18h.
Jeudi, vendredi jusqu'à 21h.
Samedi, 9h - 17h.

PLAN BUDGÉTAIRE PAR LA BANQUE DE COMMERCE

GAGNEZ UNE VOITURE FORD EXP 1982

Aucun achat nécessaire. Vous n'avez qu'à venir et remplir un bon de participation.

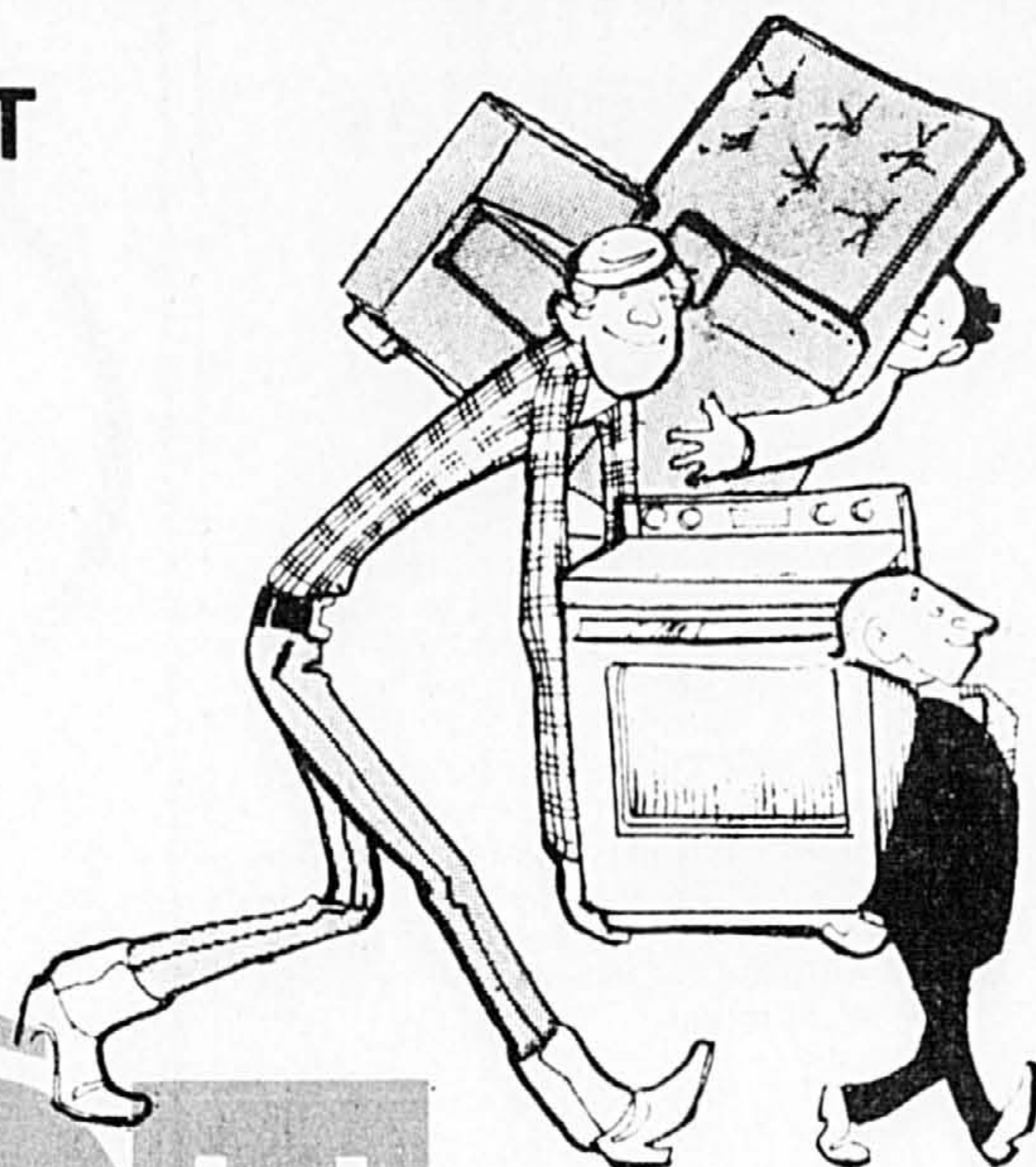
Le concours se termine le samedi 29 août à midi

PROMESSE DE LÉON

- ✓ Léon promet de «protéger» ses prix
- ✓ Léon promet de vous offrir les marques que vous désirez ou de vous aider à les trouver
- ✓ Léon promet de vous remettre un «BON» pour toute marchandise annoncée qui est épuisée
- ✓ Léon promet de vous assurer le service après-vente.

UN ÉVÉNEMENT À NE PAS MANQUER, LE SAMEDI 29 AOÛT

SOLDE D'UN JOUR À L'ENTREPÔT SIMPSONS

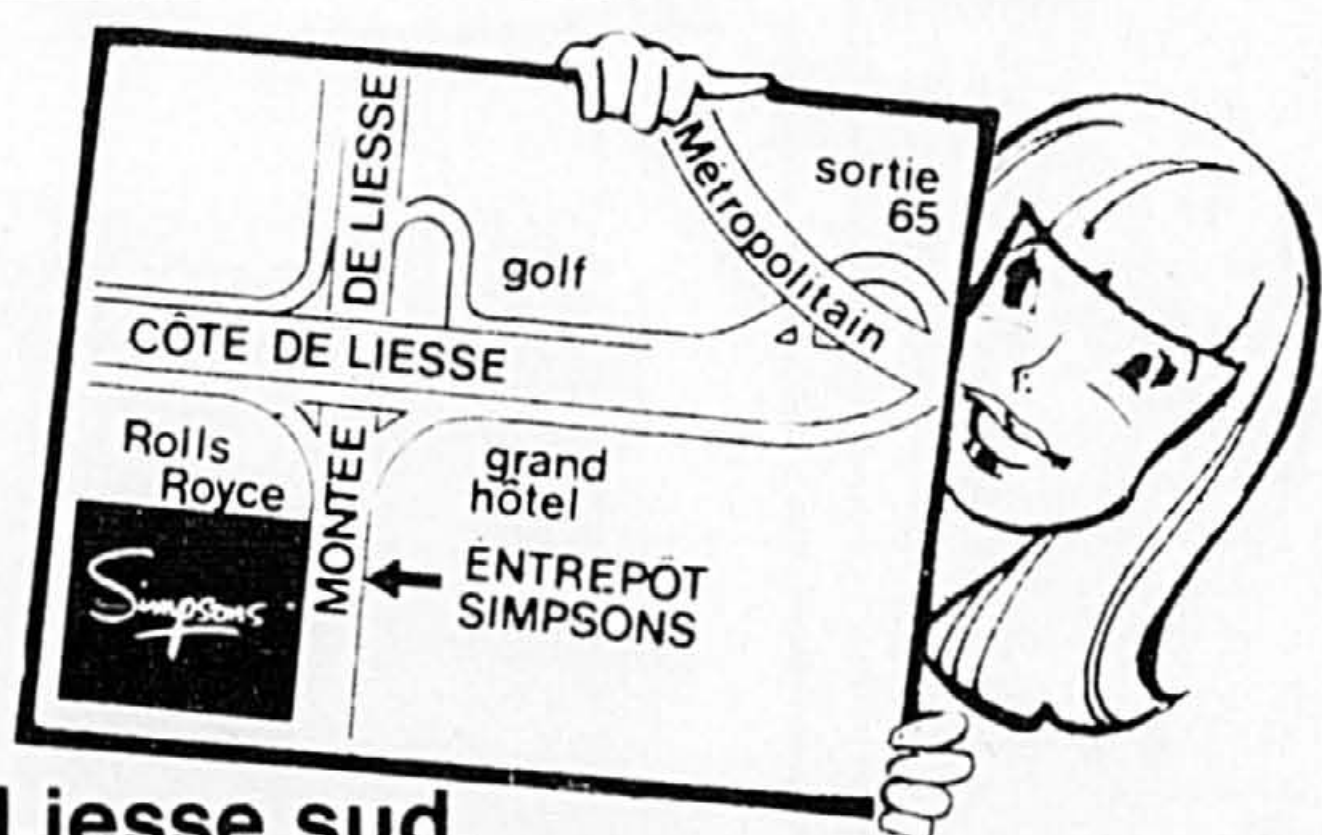


L'ENDROIT EST FACILE À TROUVER

L'entrepôt Simpsons se trouve sur Montée-de-Liesse, au sud du boulevard Côte-de-Liesse.

EN VENANT DE L'EST: prendre la sortie 65 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 milles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse.

EN VENANT DE L'OUEST: prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolls Royce, 1/2 mille après Rolls Royce, tourner à droite sur Montée-de-Liesse.



de 8h30 à 16h30 samedi seulement, à l'entrepôt St-Laurent, Montée-de-Liesse sud.

Plusieurs autres articles non énumérés. Articles vendus tel quel. Si la livraison est nécessaire, elle sera faite, moyennant des frais en rapport avec l'article. Tous les articles sont sujets à des ventes antérieures. Quantités limitées. Pour achat en personne seulement.

BONS ACHATS POUR LE DIVERTISSEMENT
Modèles d'étalage et de démonstration. Tous entièrement garantis, tous en parfaite condition de fonctionnement.

TÉLÉVISEURS-COULEUR

2 seul. Portatif 20" "Sylvania" Modèle CX1160	497.00	397 ⁰⁰
2 seul. Portatif 20" "Toshiba" Modèle CA940	649.99	479 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" "Sylvania" Modèle CX0162	549.95	399 ⁰⁰
1 seul. Portatif 14" "Lloyd's" Modèle L500	399.99	299 ⁹⁹
1 seul. Portatif 14" "RCA" Modèle FER443	568.00	444 ⁰⁰
6 seul. Portatif 14" "RCA" Modèle EER330	429.99	329 ⁹⁹
3 seul. Portatif 20" "Zenith" avec télécommande. Modèle SM1961	849.00	599 ⁹⁹
1 seul. Portatif 20" "Sylvania" Modèle CA0115	399.99	299 ⁹⁹
5 seul. Portatif 20" "RCA" Modèle FER450	528.00	429 ⁹⁹
1 seul. Console 26" "Zenith" Modèle SM2567	1299.00	969 ⁹⁹
1 seul. Console 26" "Electrohome" Sherway	899.99	629 ⁹⁹
1 seul. Console 26" "Panasonic" Modèle PC26G22	1149.99	869 ⁹⁹
3 seul. Console 26" "RCA" Modèle GER622. Dans carton d'emballage	869.99	699 ⁹⁹
5 seul. Console 26" "Zenith" Modèle L2532. Dans carton d'emballage	799.00	629 ⁹⁹
4 seul. Console 26" "Zenith" Modèle L2528. Dans carton d'emballage	799.00	629 ⁹⁹
3 seul. Portatif 14" "RCA" Modèle EER313F	439.99	349 ⁰⁰
20 seul. Console 26" "RCA" Modèle GER630. Dans carton d'emballage	728.00	598 ⁰⁰
1 seul. Console 26" "Electrohome" Galteau	Spécial	597 ⁰⁰
1 seul. Console 26" "Sylvania" Modèle CL0560	1269.99	849 ⁰⁰
1 seul. Console 26" "Electrohome" Shelburn	748.00	548 ⁰⁰
1 seul. Console 26" "RCA" Modèle GER691	1079.95	799 ⁰⁰
1 seul. Console 26" "RCA" Modèle GER738	1099.99	819 ⁰⁰
1 seul. Console 26" "Electrohome" Richmond	999.95	666 ⁰⁰
1 seul. Console 26" "RCA" Modèle GER702	1049.99	777 ⁰⁰
1 seul. Console 26" "Sanyo" Modèle 62CX02	789.00	539 ⁰⁰
1 seul. Console 26" "Zenith" Modèle M2588	1288.00	929 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" "RCA" Modèle FER465	729.00	538 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" "Electrohome" Forum	Spécial	499 ⁰⁰
1 seul. Portatif 20" "Magnavox" Modèle 4247	999.99	699 ⁹⁹
2 seul. Portatif 14" "Toshiba" Modèle CA360	679.99	509 ⁹⁹

TÉLÉVISEURS NOIR/BLANC

1 seul. Portatif 20" "Philco" Modèle B730	149.00	100 ⁰⁰
15 seul. Portatif 12" "Zenith" Modèle M121A	139.95	92 ⁰⁰
15 seul. Portatif 12" "Sanyo" Modèle 21T70W	109.99	77 ⁰⁰

CHAÎNES STÉRÉO MODULAIRES

1 seul. "Lloyd's" H545-C55-701-027	699.99	399 ⁹⁹
2 seul. "Lloyd's" R8361-061	279.99	168 ⁹⁸
1 seul. "Lloyd's" R441-2260-083	429.99	258 ⁰⁰
1 seul. "Fisher" RS-2004-MP6410-RS350	699.99	419 ⁹⁹
1 seul. "Pioneer" SX780-PLS14-RS300	729.99	429 ⁹⁹
1 seul. "Yorx" M2400-TT4300-S-30	329.99	198 ⁰⁰
1 seul. "Juliette" C964-S175	329.99	198 ⁰⁰
1 seul. "Juliette" C965B-S922	349.99	210 ⁰⁰
1 seul. "Lloyd's" R749-SS2260-092	329.99	198 ⁰⁰

De nombreux autres modèles non énumérés.

RADIOS

400 seul. Radios de table et portatives. Modèles d'étalage et de démonstration.
Prix orig. Simpsons 29.99 à 99.99 **19⁹⁹ à 64⁹⁹**
Rayon 395, entrepôt seulement

MEUBLES POUR VIVOIR

2 seul. Ens. 2 pces modulaires "Bauhaus". Coussins amovibles, siège à coussinage mousse. Recouvrements: 1 avec rayures sur fond brun, 1 avec rayures sur fond marine.	499 ⁹⁹
1 seul. Canapé "Sklar". Siège à coussinage mousse. Appuis-bras coussinés. Recouvrement aspect velours, ton or.	459 ⁰⁰
4 seul. Causeuse assortie	269 ⁹⁹
2 seul. Canapé et fauteuil "House of Braemore". Dossier à coussins amovibles, siège à coussinage mousse, traversins latéraux. Recouvrement imprimé multiple sur fond brun.	619 ⁹⁹
1 seul. Ens. 2 pces modulaires "Bauhaus". Coussins amovibles, siège à coussinage mousse. Recouvrement velours ton brun.	499 ⁹⁹
1 seul. Causeuse et fauteuil "Kaufman". Dossier capitonné à boutons avec coussins semi-tenants, siège à coussinage mousse. Recouvrement velours coté-étoilé ton or.	719 ⁹⁹
1 seul. Ens. 2 pces modulaires "Nu Vision". Siège à coussinage mousse, coussins décoratifs à imprimé multiple. Recouvrement velours ton or.	519 ⁹⁹
1 seul. Canapé-lit "Bauhaus". Matelas à ressorts. Siège à coussinage mousse, côtes en rotin. Recouvrement imprimé multiple sur fond marine.	455 ⁰⁰
1 seul. Canapé "Sklar". Siège à coussinage mousse. Appuis-bras coussinés. Recouvrement velours ton or.	399 ⁹⁹
1 seul. Canapé et fauteuil "House of Braemore". Dossier à coussins amovibles, siège à coussinage mousse, traversins latéraux. Recouvrement velours à rayures ton bleu.	749 ⁹⁹
1 seul. Canapé "Bauhaus". Coussins amovibles, siège à coussinage mousse. Recouvrement à rayures style moderne sur fond or.	319 ⁹⁹
2 seul. Causeuse et fauteuil "Citation". Dossier à coussins amovibles, siège à coussinage mousse. Recouvrement motif floral multiple.	499 ⁹⁹
1 seul. Causeuse assortie	299 ⁹⁹
1 seul. Canapé et causeuse "Bauhaus". Dossier à coussins amovibles, siège à coussinage mousse. Recouvrement velours ton or.	799 ⁰⁰
1 seul. Canapé et fauteuil "Sealy". Dossier à coussins amovibles, siège à coussinage mousse. Recouvrement imprimé multiple sur fond or.	649 ⁹⁹
3 seul. Canapé "Cheng". Siège à coussinage mousse. Recouvrement en chevreau ton tan.	499 ⁰⁰

MEUBLES POUR CHAMBRE À COUCHER

1 seul. Ens. 4 pces "Marius Ouellet" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir, chiffonnier 4 tiroirs, lit 54" à panneaux. Style provincial français. Fini blanc et or.	839.98	549 ⁹⁹
1 seul. Ens. 6 pces "Marius Ouellet" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir avec étagère, chiffonnier avec porte, lit 54" - 60" à panneaux, 2 tables de nuit. Fini bouleau naturel.	1209.98	789 ⁹⁹
1 seul. Ens. 5 pces "H.P.L." pour chambre à coucher. Commode triple, miroir 3 sections, chiffonnier avec porte, chevet 54" - 60", 1 table de nuit. Style contemporain. Fini frêne clair.	1705.00	1049 ⁹⁹
2 seul. Ens. 6 pces "Henri Vallières" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir, chiffonnier avec porte, chevet 54" - 60", 2 tables de nuit. Style contemporain.	Spécial	949 ⁹⁹
1 seul. Ens. 4 pces "Sklar Peppler" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir, chevet 54" - 60" avec espace de rangement. 1 table de nuit. Style contemporain. Fini noyer.	Spécial	549 ⁹⁹
1 seul. Ens. 5 pces "Sklar Peppler" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir 3 sections, chiffonnier-sur-chiffonnier 6 tiroirs, chevet 54" - 60", 1 table de nuit. Style traditionnel.	2579.95	1649 ⁹⁹

MEUBLES DE STYLE COLONIAL

2 seul. Ens. 5 pces "Roxton" pour salle à diner. Table ronde, 1 rallonge, 4 chaises. Fini érable.	674.00	449 ⁹⁹
2 seul. Ens. 7 pces "Thibault" pour salle à diner. Table ronde avec 1 rallonge, 4 chaises, bahut et vaisselier.	1649.98	799 ⁹⁹
1 seul. Ens. 5 pces "Nadeau et Nadeau" pour salle à diner. Table ronde avec piedestal, 2 rallonges, 4 chaises.	1109.98	759 ⁹⁹
1 seul. Ens. dinette 7 pces "Yu-Go". Table ronde avec 2 rallonges, 4 chaises, bahut et vaisselier. Fini érable.	1003.00	699 ⁹⁹
1 seul. Ens. 7 pces "Bogdon & Gross" pour salle à diner. Table ronde avec piedestal, 2 rallonges, 3 chaises, 1 fauteuil capitaine, bahut et vaisselier. Fini "Saiem".	Special	1549 ⁹⁹
3 seul. Chiffonnier avec porte "Roxton". Fini érable.	557.00	274 ⁹⁹
5 seul. Chiffonnier avec porte "Marius Ouellet". Fini érable.	349.98	149 ⁹⁹
2 seul. Canapé et fauteuil "House of Braemore". Genre pub. Motif écossais tons multiples de rouille et beige.	899.98	399 ⁹⁹
1 seul. Causeuse assortie.	479.98	199 ⁹⁹
1 seul. Fauteuil coulissant de "Shetmag" et repose-pieds. Cadre en chêne, recouvrement motif écossais aux tons multiples de beige brun.	769.98	449 ⁹⁹
2 seul. Canapé-lit "National Woodcraft". Motif écossais brun et beige.	149.98	74 ⁹⁹

MEUBLES POUR SALLE À DINER

1 seul. Ens. 6 pces "Craftique" pour salle à diner. Table ronde avec 2 rallonges, 4 chaises, vaisselier. Style contemporain.	Special	1199 ⁹⁹
1 seul. Ens. 7 pces "Bogdon & Gross" pour salle à diner. Table avec 2 rallonges, 4 fauteuils capitaine, bahut et vaisselier. Style colonial. Fini noyer.	Special	1749 ⁹⁹
1 seul. Ens. 7 pces "Bogdon & Gross" pour salle à diner. Table à 2 piedestals et panneau abattant, bahut et vaisselier, 3 chaises, 1 fauteuil. Style traditionnel. Fini noyer.	Special	999 ⁹⁹
1 seul. Ens. 9 pces "Canapar" pour salle à diner. Table ovale avec 2 rallonges, bahut et vaisselier, 6 chaises. Style traditionnel.	2090.00	1499 ⁹⁹
1 seul. Ens. 7 pces "Kaufman" pour salle à diner. Table ovale avec 2 rallonges, bahut et vaisselier, 3 chaises, 1 fauteuil. Style traditionnel. Fini noyer.	2690.00	1199 ⁹⁹

MEUBLES EN TECK

9 seul. Table d'appui avec dessus en verre fumé.	69 ⁹⁹
3 seul. Table d'appui.	109 ⁹⁹
1 seul. Table à café.	149 ⁹⁹
1 seul. Table d'appui.	129 ⁹⁹
1 seul. Bibliothèque avec portes vitrées.	359 ⁹⁹
1 seul. Armoire avec 2 portes et 2 tiroirs.	249 ⁹⁹
4 seul. Fauteuil baquet.	159 ⁹⁹
1 seul. Bibliothèque.	369 ⁹⁹
2 seul. Bahut et vaisselier.	579 ⁹⁹
1 seul. Bibliothèque. Unité supérieure à tablettes, unité de base à 2 portes.	319 ⁹⁹
1 seul. Bibliothèque. Unité supérieure à 2 portes et tablette. Unité de base à 2 portes.	299 ⁹⁹
2 seul. Bibliothèque ouverte.	169 ⁹⁹
1 seul. Bibliothèque. Unité supérieure avec portes vitrées. Unité de base à 3 tiroirs.	269 ⁹⁹

ENSEMBLES DINETTES

4 seul. Bahut et vaisselier ton jaune.	239 ⁹⁹
1 seul. Ens. bar 3 pces.	269 ⁹⁹
2 seul. Desserte sur roues. Dessus genre étal de boucher. Ton jaune.	69 ⁹⁹
2 seul. Chaise ton jaune.	34 ⁹⁹
1 seul. Ens. 5 pces en rotin. Table à dessus en verre. 4 chaises avec coussins à motif floral.	399 ⁹⁹
2 seul. Ens. 5 pces. Table à dessus fini orme tacheté. 4 chaises à recouvrement "Natchez Beaver", garniture ton terre cuite.	269 ⁹⁹
2 seul. Ens. 5 pces. Table à dessus ton amande "Khanata". 4 chaises à recouvrement ton chameau "Queensguard".	279 ⁹⁹
2 seul. Ens. 5 pces. Table à dessus fini orme tacheté. 4 chaises à recouvrement ton chameau "Queensguard".	299 ⁹⁹
1 seul. Ens. 5 pces. Table à dessus fini chêne sylvestre. 4 chaises à recouvrement ton châtaigne.	528 ⁰⁰
1 seul. Ens. 5 pces. Table à dessus ton tan doré, 4 chaises à recouvrement ton châtaigne.	269 ⁹⁹
1 seul. Ens. 5 pces. Table ronde à dessus ton hickory oxford. 4 chaises à recouvrement ton "Adobie Hallmark".	309 ⁹⁹
1 seul. Bar seulement. Fini ton rouille.	79 ⁹⁹

MATELAS ET SOMMIERS-TAPISSIER

Vaste sélection de matelas et sommiers-tapissier de manufacturiers réputés. Quelques-uns légèrement défraîchis mais tous neufs. Formats 39" à 60" mais non disponibles dans toutes les gammes de prix. Quelques ensembles continental dans le groupe.

Matelas ou sommier **149⁹⁹ à 579⁹⁹**

TABLES D'APPOINT ET UNITÉS MURALES
Vaste sélection de tables et d'unités murales de divers fournisseurs. La plupart de genre unique, fins-de-séries et modèles d'étalage. Styles et prix variés. Quelques modèles avec égratignures et taches. Tous vendus tel quel.
Prix réduits pour solde rapide

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Modèles usagés, d'étalage et de démonstration. Tous en parfaite condition de fonctionnement.

50 seul. Machings à laver	349.95 à 619.95	159.95 à 529.95
24 seul. Séchoirs	329.95 à 419.95	279.95 à 359.95
25 seul. Climatiseurs	359.95 à 579.95	269.95 à 434.95
55 seul. Réfrigérateurs	639.95 à 1159.95	494.95 à 829.95
34 seul. Cuisinières	619.95 à 1059.95	529.95 à 904.95
20 seul. Lave-vaisselle	479.95 à 589.95	409.95 à 499.95

ASPIRATEURS

4 seul. "Concept I" de "Hoover". 3101	365.99	239 ⁹⁹
1 seul. Vertical "Hoover". 4141	4203	149 ⁹⁹
3 seul. "Concept I" de "Hoover"	234.99	179 ⁹⁹
6 seul. Aspirateur balai "Beaumarq". 9300	189.99	139 ⁹⁹
8 seul. Aspirateur balai "Beaumarq". 9500	399.99	279 ⁹⁹
6 seul. Aspirateur balai "Beaumarq". 9100	109.99	89 ⁹⁹
11 seul. "Electrobrosse" "Beaumarq"	99.99	69 ⁹⁹

Rabais 30% à 50% TAPIS ET MOQUETTE

Couvre-plancher "Tredway" en vinyle coussiné. Choix de 6 motifs, 11 couleurs.
Prix ord. Simpsons 18.98 m² 11⁹⁹
Rayon 371, entrepôt seulement

ARTICLES MÉNAGERS

La sélection comprend batteries de cuisine et éléments libres, accessoires en bois, accessoires "Rubbermaid", petits appareils électriques neufs et remis à neuf, articles en cuivre, quelques barbecues aussi offerts.
A prix réduits pour solde rapide
Rayon 426, entrepôt seulement

Rabais 25% à 40% LINGE DE MAISON

Sélection de douillettes, rideau de douche et pour fenêtres, couvertures, nappes et cache-orillers.
Rayon 351, entrepôt seulement

SERVICES À DINER ET ACCESSOIRES

Services à diner, tasses, soucoupes, assiettes, accessoires de service, couleaux, fourchettes, cuillers et autres.
A prix réduits pour solde rapide
Rayons 445-228, entrepôt seulement

MIROIRS ET TABLEAUX

Variété de formes et de dimensions.
A prix réduits pour solde rapide
Rayon 451, entrepôt seulement

CAMÉRAS ET MACHINES À ÉCRIRE

Modèles d'étalage et de démonstration.
A prix réduits pour solde rapide
Rayons 203-210, entrepôt seulement

MEUBLES JUVÉNILES

Sélection de lits pour juniors, matelas, chaises hautes, commodes et poussettes.
Prix orig. Simpsons 27.99 à \$369 **19⁹⁹ à 219⁹⁹**

JOUETS

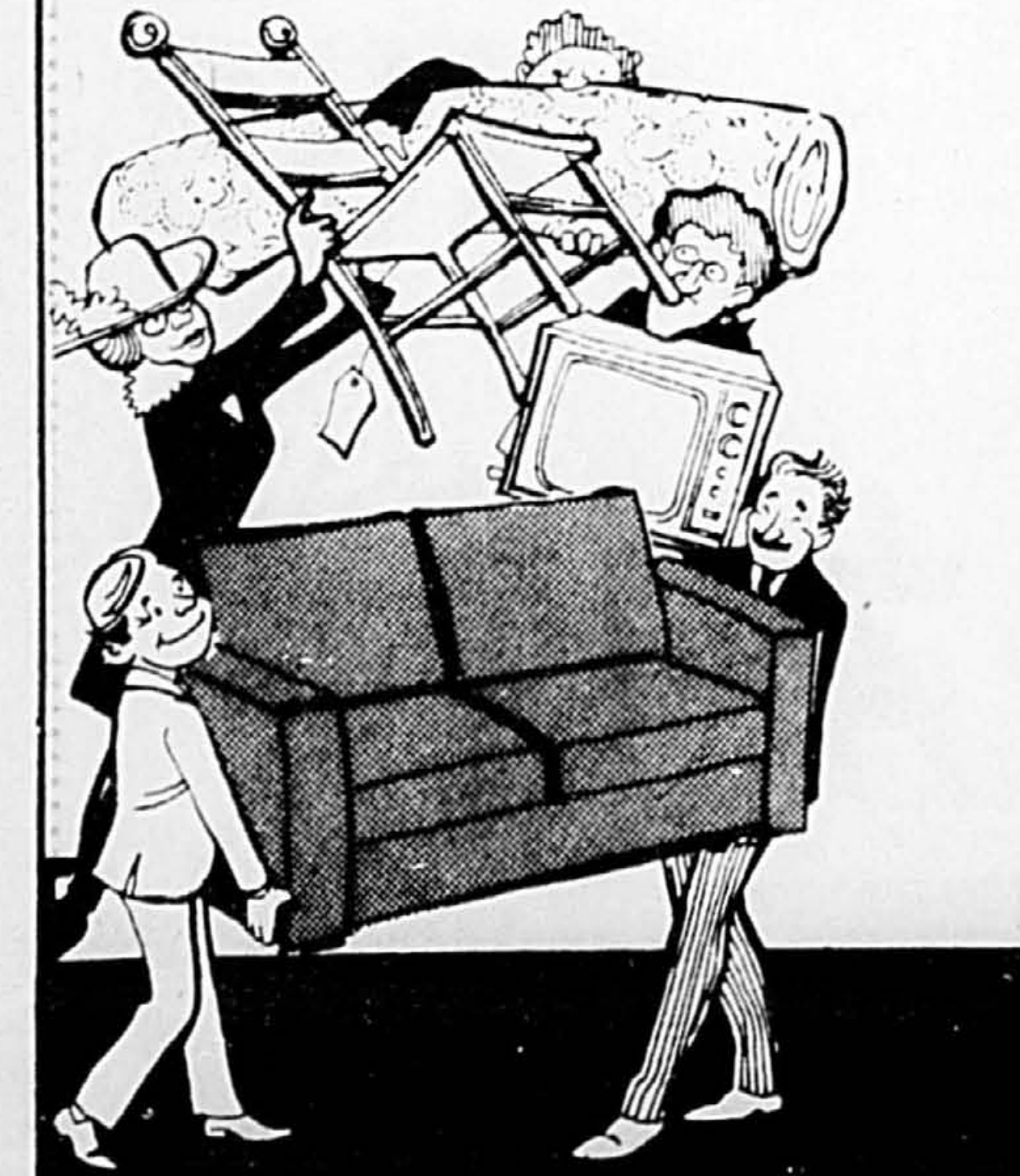
Rabais 1/2! Toutes les piscines. Dim. 15', 18' ou 24' x 48'
Rabais 1/2! Balançoires de jardin.
Prix ord. Simpsons 299.99 **199⁹⁹**

ARTICLES DE SPORT

11 seul. Patins de hockey	2 ⁹⁹
23 seul. Chaussures de ski alpin	5 ⁹⁹
38 seul. Chaussures de ski de fond	9 ⁹⁹
Chaussures pour le curling	9 ⁹⁹
11 seul. Bicyclettes.	
8 seul. Bicyclette-exerciseur.	
Jambières de hockey. A prix réduits pour solde rapide.	

ARTICLES DE QUINCAILLERIE

Rabais 20% - Variété d'outils motorisés "Black & Decker".
Rabais 20% - Outils d'établi "Black & Decker" et "Rockwell".
Rabais 20% - Tronçonneuses électriques et à essence "Hornell".
Tondeuses électriques et à essence. Modèles neufs et usagés. Prix orig. Simpsons 99.99 à 419.99 **79⁹⁹ à 319⁹⁹**
Rabais 25% Outils et accessoires de jardin: bêches, rateaux, binettes, épandeurs, brochettes, arrosoirs.
4 seul. Gloriette 10 pi. Prix ord. Simpsons 329.99 **264⁹⁹**
100 gallons seul. Peinture "Ciltone" de "CIL". Latex fini satiné. Blanc seulement.
Prix ord. Simpsons 21.99 **14⁹⁹ gal.**
Rayon 690, entrepôt seulement



POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT

